SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Cahiers du Centre de Généalogie Protestante

N°141

PREMIER TRIMESTRE 2018

PARIS
Au siège de la Société
54, rue des Saints-Pères - 75007

2018

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°141 premier trimestre 2018

SOMMAIRE

- **Sommaire** 1
- **Editorial**
  par Denis FAURE 2
- **La famille Théremin**
  par Eric BUNGENER 3
- **Déportation pour la foi d'une centaine de religionnaires vers les *Isles d'Amérique* en 1687 [Deuxième partie]**
  par Elisabeth ESCALLE 14
- **L'assassinat par les cadets de La Croix de nos ancêtres Claude et André Ginane de Saint-Hilaire-de-Brethmas, le 4 mai 1705**
  par Jean-Claude et Monique LACROIX 42
- **Famille Bonfils de La Rochelle, Gémozac et Jonzac en Saintonge**
  par Denis VATINEL 47
- **Jacques de Barjac de Rochegude libérateur des galériens**
  par Claude Jean GIRARD 55
- **Questions** 56

Comité de rédaction : Denis Faure, Elisabeth Escalle, Eric Bungener, Jean-Claude Garretta.

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 150 exemplaires
Dépôt légal : mars 2018
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

EDITORIAL

A nos chers lecteurs,

Le Comité de la SHPF qui m'a fait l'honneur de me coopter, m'a demandé d'animer le Centre de Généalogie protestante, ce que j'ai accepté avec joie. Je suis très heureux de reprendre le flambeau de notre cher ami, Thierry Du Pasquier.

Maintenant, l'équipe est renforcée pour donner un nouvel élan à notre publication. Un comité de rédaction a été constitué, comprenant Denis Faure, Elisabeth Escalle, Eric Bungener, spécialiste reconnu de l'histoire des familles protestantes, qui a bien voulu le rejoindre ; qu'il en soit chaleureusement remercié, de même que Jean-Claude Garreta, membre du Comité de la SHPF. Nous souhaitons que d'autres bonnes volontés nous rejoignent.

Le nouveau site internet de la SHPF [www.shpf.fr] permet de s'abonner en un clic, et de régler par carte bancaire. Il permettra de pouvoir choisir entre la version papier bien connue, et une version électronique qui sera envoyée par email.

Nous comptons sur nos lecteurs pour nous adresser de nombreux articles. Nous avons tous, des histoires familiales à raconter, des documents inédits à partager, afin que la mémoire de nos familles et de leurs œuvres soit préservée et transmise, et ne sombre pas dans l'oubli, comme c'est trop souvent le cas. N'hésitez pas, peu importe la longueur des articles ! Même un texte d'une page, un document photographique, ou iconographique avec quelques commentaires seront acceptés !

Nous recherchons toujours des études généalogiques, relevés d'actes de registres paroissiaux réformés ou enregistrés au Désert, ordonnances autorisant l'inhumation de "ceux de la RPR", déclarations de réhabilitations de mariages et baptêmes, actes de notaires, monographies à propos d'une personne ou d'un lieu particulier, textes de conférences données à propos du protestantisme, d'un lieu, d'une commémoration, transcriptions de papiers de familles, relations épistolaires de nos ancêtres, livres de raison, journaux familiaux (mine de renseignements sur le plan sociologique ou économique), copies de documents d'archives privées ou familiales, exposés historiques. La diversité des documents publiés, les illustrations, rendent par ailleurs la lecture de nos Cahiers plus attractive.

Et surtout, veuillez inciter tous vos proches à s'abonner, et à collaborer aux Cahiers du Centre de généalogie protestante.

Denis FAURE

Les textes des articles doivent nous parvenir (manuscrits parfois acceptés), sinon être rédigés sous format word.doc (pas de PDF), police *Times New roman*, taille : 12, (11, pour les notes de bas de page) ; largeur du texte 16 cm, marges: 2,5 cm haut, bas, gauche, droite, (position : 1,25 cm) et les illustrations, ou images (si elles sont hors du texte), envoyées sous format JPEG uniquement.

LA FAMILLE THÉREMIN

Armes des Théremin

La famille Théremin a été une véritable diaspora. Les vicissitudes de l'existence ont provoqué l'émigration de ses membres, d'abord en Suisse puis en Brandebourg d'où ils essaimeront dans le monde mais sans oublier leurs origines.

L'histoire commence avec un certain Pierre-Chepaz Théremin, de Nîmes, consacré pasteur par Calvin lui-même, à Genève en 1545. Il a deux fils. Le cadet, Léonard Théremin (°1571 +1640) fait souche à Nîmes. Ses filles s'allient à des nobliaux locaux mais son petit-fils Barthélemy, né en 1651, devient officier de l'électeur de Brandebourg et meurt à Prenslow en Prusse, en 1712.

L'aîné, François Théremin, est chirurgien à Nîmes. Un de ses fils, Antoine Théremin (°1611 +1660) devient pasteur à Grand-Gallargues, près de Nîmes.

Son fils unique Etienne-Chepaz Théremin, né en 1636 à Grand-Gallargues, y est pasteur dès 1675, et c'est là où la roue tourne. Il émigre à Genève dès novembre 1685. De fil en aiguille, il devient pasteur à Brême jusqu'en 1698, puis à Gross-Ziethen en Brandebourg, c'est-à-dire en Prusse, à 77 kilomètres au nord de Berlin, tout près de l'actuelle frontière avec la Pologne, dès 1700.

Son fils unique Pierre Théremin, né à Grand-Gallargues en 1684, émigre avec ses parents et succède à son père à Gross-Ziethen de 1706 à 1741. Il y épouse une « paÿse », Catherine de Barbeyrac, fille d'un pasteur à Tornow, Prusse. Si une de leur filles épouse un Braumuller local, leur fils Paul Théremin, né en 1717, se retrouve apothicaire à Londres. Mais la roue va encore tourner.

Jean-Louis Théremin, le fils aîné (°1711 +1797), d'abord aumônier d'un régiment suisse en Hollande, aux Provinces-Unies, passe toute sa carrière à Gross-Ziethen. De son épouse, Charlotte Clarenc, française elle-aussi, il laisse plusieurs fils :

A- David Louis Théremin (°1743 +1827), pasteur à Gramzov, Brandebourg. Son fils aîné Franz Théremin (°1780 +1846) sera prédicateur de l'église française de Berlin, théologien de langue allemande de renom. Il deviendra prédicateur de la cathédrale et de la cour. Il laisse une importante œuvre écrite. Ses autres fils ont laissé des descendants en Prusse.

Franz Théremin (°1780 +1846)
théologien à Berlin

B- François-Claude Théremin (°1746 +1808), joaillier à Paris, Londres et Berlin, devient joaillier de la cour de Russie à Saint-Petersbourg. Associé de son frère Pierre-Etienne Théremin et des frères Jordan (eux-aussi émigrés huguenots), il y occupe une place marquante dans ce domaine. On trouve ses réalisations dans les collections du Louvre, de l'Hermitage, du Victoria & Albert Museum.

D'une liaison, il aura Joseph-François Théremin, né à Paris en 1778, décédé à Saint-Petersbourg en 1833, dont toute la descendance restera en Russie.

Il y aura parmi eux trois généraux russes, un général prussien et un général français : Louis Théremin né en 1785, général-major, François-Joseph Théremin, né en 1808, général-major, et Richard Théremin, né en 1870, général de division, jusqu'au fameux Lev Théremin (°1896 +1993), physicien de renom et musicien, inventeur du Thermenovox (communément appelé le théremin), instrument de musique fonctionnant sans contact physique, mais aussi (entre

autres) d'un micro dormant placé dans l'ambassade des Etats-Unis à Moscou. Sa découverte fortuite, lors de travaux, provoquera une crise diplomatique, illustrée par l'intervention d'Henry Cabot Lodge brandissant le micro en séance à l'ONU, le 26 Mai 1960.

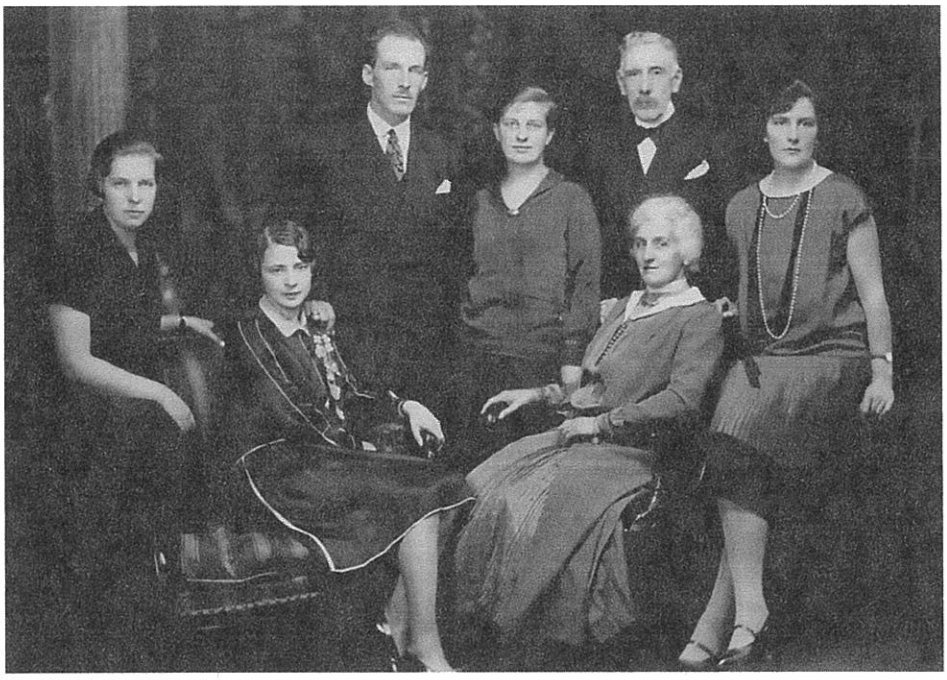

Lev Théremin, le musicien russe, avec la famille de Raoul Théremin à Paris.

(Cette photographie a été prise lors de la venue à Paris de Léon Théremin, à l'occasion de son concert à l'Opéra le 8 décembre 1927).

De son mariage avec Marianne Krüger, peintre sur émail, François-Claude Théremin a eu :

1. Charles-Guillaume Théremin (Karl Wilhelm à l'état-civil), né et mort à Berlin (°1784 +1852), une des personnalités marquantes de la famille, est négociant à Anvers et à Amsterdam, puis à Rio de Janeiro, où il est consul-général de Prusse de 1817 à 1835.

   Il a laissé une œuvre graphique remarquable, consistant en six lithographies (*Saudades do Rio de Janeiro*), publiées en 1836, et en de nombreux dessins conservés pour la plupart par la fondation suisse Gottfried Keller.

   Rentré en Europe, Charles-Guillaume Théremin s'installe au château de Nailly dans le Loiret, en France, propriété de son père. Il épouse Mary Hermann, de Berne.

Charles-Guillaume Théremin
(°1784 +1852)
consul et dessinateur

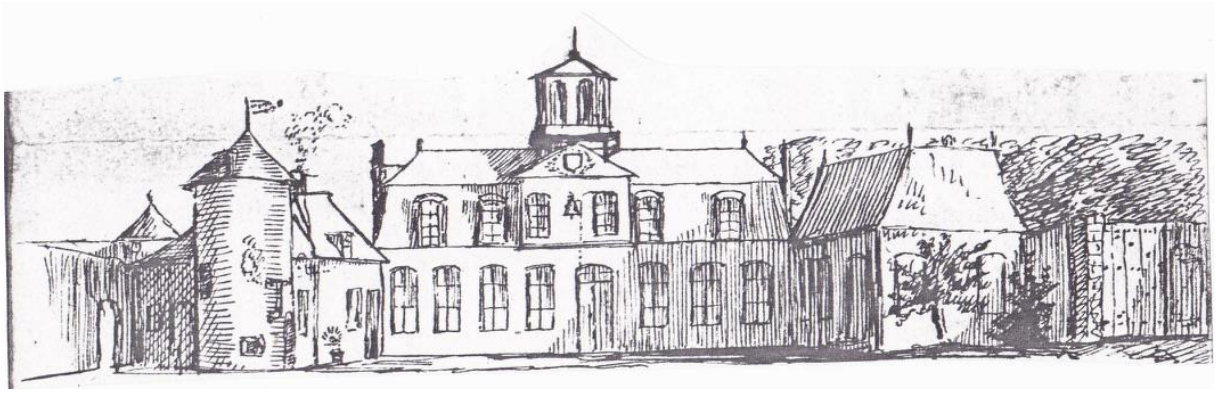

Château de Nailly, dessin de Charles- Guillaume Théremin

Son fils aîné, Léon Théremin, né à Belcourt, (Loiret) en 1823, a été élève de Pestalozzi à Yverdon, et décéde à Berlin en 1877. Il a également été consul de Prusse à Rio, mais aussi en Roumanie, à Varsovie et en Egypte.

Son fils cadet, Wilhelm Théremin, né à Yverdon (Vaud, Suisse) en 1814, a été élève de Pestalozzi à Yverdon où il épousera la vaudoise Julie Christin. Il sera co-fondateur de la manufacture de

porcelaine de Foëcy (Pillivuyt & Cie) à Mehun-sur-Yèvre (Cher), où il meurt en 1863.

Sa petite-fille, Liliane Théremin (°1903 +1990), fille de Raoul Théremin (°1854 +1936) et d'Emma Galliard (°1859 +1933) de Nyon (Vaud, Suisse), épousera Emmanuel Brun (°1899 +1994), représentant industriel en cheminées d'usine et en explosifs, administrateur de sociétés.

Capitaine de réserve d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, il sera, après la mort de son fils aîné tué au combat en Algérie, délégué de l'association nationale "Les Parents des Tués", fondée par les maréchales Leclerc et de Lattre. Il a par ailleurs participé à la création du journal protestant "Tant Qu'il Fait Jour".

Ils auront trois enfants qui ont obtenu après jugement, le droit de reprendre le nom de leur mère :

- Christine Brun-Théremin (°1929 +1987), gérante de société.

- Gérard Brun-Théremin (°1933 +1958). A sa sortie des EOR de Cherchell, aspirant au II° régiment d'infanterie, il est tué lors du combat du 12 février 1958 dans le Bougaouden (secteur d'Aumale). Décoré de la Médaille militaire et de la croix de la Valeur militaire avec palme, il est cité à l'ordre de l'Armée , mort pour la France.

  Le poste militaire d'Ain el Guerrari dans le Bougaouden, secteur d'Aumale, où était cantonné Gérard Brun-Théremin portera son patronyme en son honneur et en témoignage de son sacrifice.

- Fréderic Brun-Théremin, né en 1944, expert en joaillerie. marié , dont trois enfants.

  Ce dernier recevra une lettre en date du 5 octobre 1987 :

  Le Secrétaire d'Etat aux Rapatriés et le Ministre de la Défense m'ont fait savoir qu'à la suite de votre démarche, le Centre d'entraînement commando et 26ème Régiment d'Infanterie de PONT-SAINT-VINCENT comportera désormais une plaque de marbre à la mémoire de l'Aspirant BRUN-THÉREMIN, mort pour la France en Algérie.

  Vous aviez manifesté le souhait que je puisse venir présider la cérémonie d'inauguration de cette plaque. Les contraintes de mon emploi du temps ne me permettront malheureusement pas de répondre à votre attente, mais j'ai tenu personnellement à m'associer par ce message à cette

manifestation, en vous exprimant le respect et la reconnaissance de notre Patrie pour le sacrifice de votre frère tombé au Champ d'Honneur.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement votre signé : *Jacques Chirac*

* * * * * *

CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE
BRUN-THÉREMIN Gérard Henry Roger
Aspirant au 1er Bataillon du II° Régiment d'Infanterie

"Jeune chef de section qui, arrivé depuis peu au bataillon, avait participé à plusieurs opérations du maintien de l'ordre en ALGÉRIE.

A fait preuve d'un courage et d'une abnégation exemplaire au cours du combat du 12 Février 1958 dans le BOUGAOUDEN (secteur d'Aumale) en se portant malgré le feu violent de l'adversaire, auprès d'un de ses sous-officiers blessé pour le mettre à l'abri.

A continué à diriger le combat de sa section, maintenant la cohésion de son unité, et galvanisant ses hommes par son exemple.

A été mortellement atteint alors qu'il allait chercher le blessé pour le ramener dans nos lignes".

Décoré de la Médaille Militaire
et Croix de la Valeur Militaire avec Palme
(Décret du 15 Juillet 1958)

Le Président du Conseil
des Ministres
Signé : Charles DE GAULLE

Le Président de la
République
Signé : René COTY

Le Ministre des armées
Signé : Pierre GUILLAUMAT

le poste militaire d'Ain el Guerrari, dans le Bougaouden, secteur d'Aumale, où était cantonné l'aspirant Gérard Brun-Théremin a été baptisé de son patronyme en son honneur.
(photographie communiquée par le capitaine Servranck).

2. Jean-Louis Théremin, né à Berlin en 1791, sera salinier à Louvain en Belgique où il décède en 1872. Il est l'auteur d'un rameau belge, éteint en 1957.

C- Charles-Guillaume Théremin, né à Gross-Ziethen (°1762 +1841), chargé d'affaires de Prusse à Madrid, et publiciste de renom, est néanmoins réintégré dans la nationalité française. Consul-général de France à Leipzig, commissaire-général des relations extérieures à Hambourg, il est nommé sous-préfet à Savenay (Loire inférieure).

De son mariage avec Gabrielle d'Hame, catholique, morte en 1848, Charles-Guillaume Théremin a eu :

- Charles-Louis Théremin d'Hame, né le 1er octobre 1806 à Trèves (Prusse) entre à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr (7e promotion, 1824-1826) et devient garde du corps du roi Charles X. Lieutenant de hussards en 1830, capitaine en 1838, il est chef d'escadron au 11e dragons en 1847. Lieutenant-colonel au 8e cuirassiers 1848, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur[1], le 10 décembre 1849 et promu au grade d'officier le 28 décembre 1859. Colonel du 8e cuirassiers, il est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur le 3 avril 1862, puis nommé général de brigade en 1865.

  Par décret du 5 décembre 1866, Charles Louis Théremin obtient l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique, celui de d'Hame.

  Commandant de la subdivision de l'Aisne en 1870, il meurt à Laon, le 4 octobre 1870, des suites des blessures qu'il avait reçues lors de l'explosion du magasin à poudre de la citadelle. Héros de la guerre de 1870, son nom est inscrit dans la Galerie de Batailles à Versailles.

  De son mariage, le 12 septembre 1848, à Paris Xe, avec Louise Gabrielle Désirée Simond de Moydier (°1826 +1890), Charles-Louis Théremin d'Hame a eu trois enfants, dont de nombreux descendants en ligne féminine en France.

D- Pierre-Etienne Théremin (Gross-Ziethen °1764 +Genève 1848) a d'abord été associé de son frère François-Claude à Saint-Petersbourg, puis s'est établi à Genève. Il a épousé à Saint-Petersbourg, en 1804, Marianne Duval, fille d'un genevois, aussi joaillier de la cour de Russie, appartenant à une des familles très notables de Genève.

Pierre-Etienne Théremin achète une maison à Bernex près de Genève (classée au patrimoine). Il sera maire de Bernex et membre du grand conseil à Genève.

[1] AN Base Leonore : dr LH 2584/68.

Pierre Etienne Théremin
joaillier à Saint-Pétersbourg

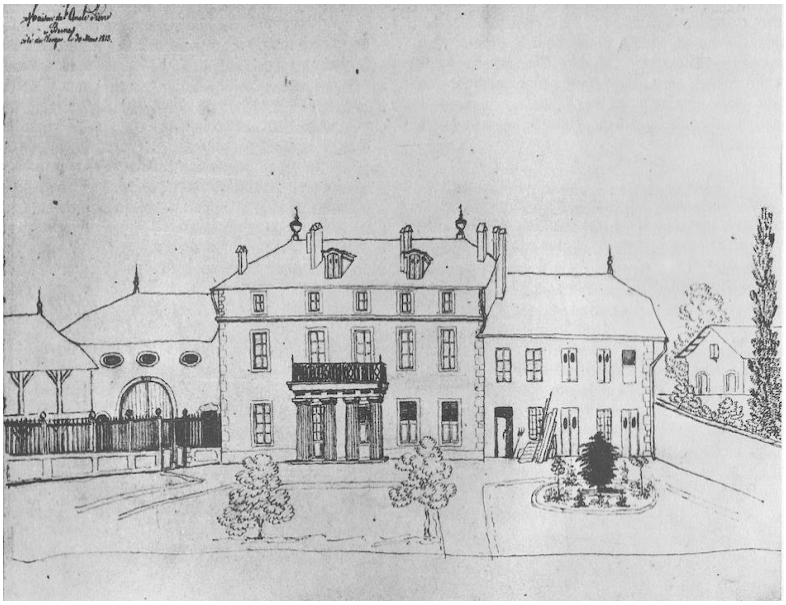

et sa maison à Bernex, Genève,
(dessin de Charles-Guillaume Théremin)

Ses descendants seront essentiellement genevois, y compris Charles Philippe Théremin (°1837 +1924), lieutenant-général prussien, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris entre 1872 et 1878. Ce dernier a aussi épousé une genevoise de bonne famille (Adèle Binet), mais ses deux filles épouseront des hobereaux allemands.

lieutenant-général Charles (Philippe) Théremin
officier prussien

Ainsi, il est intéressant de constater comment une famille huguenote nîmoise a survécu grâce à la Suisse et à la Prusse, où plusieurs de ses membres se sont illustrés et y ont fait souche, mais a aussi laissé des traces profondes en Russie et au Brésil, et dont certains membre sont rentrés tardivement en France et se sont aussi établis en Belgique et en Suisse.

Et combien de familles huguenotes peuvent se vanter d'avoir engendré trois généraux russes, un général prussien et un général français ?

Eric BUNGENER

BIBLIOGRAPHIE

- *La France Protestante*, Tome IX par MM. Eug. et Em. HAAG. Joël Cherbuliez, Libraire-Editeur , 10 rue de la Monnaie, Paris, Genève même maison, 1859.

- *Grand Larousse du XIX^e siècle*, 1875 & du XX^e siècle, 1960.

- *Geschichtsblätter Deutschen Hugenotten-Vereins Zeh*nt II, Heft 5. Verlag der Heinrichshofen'schen Buchhanlung, 1893.

- *Recueil Généalogique Suisse*. Première série, tome III, dirigé par A. Choisy et L. Dufour-Vernes, A. Jullien, libraire-éditeur. Genève. Place du Bourg de Four 32, 1918.

- *La famille Théremin depuis 1525*, manuscrit-imprimé par Fernand Théremin.

- *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome VI. Administration du DHBS, Place Piaget 7, Neuchâtel, 1932.

- *Revue d'Allemagne*, tome XIV, n° 2. *Une famille huguenote du Brandebourg au 18^e siècle* par A. Ruiz, éditeur : Société d'études allemandes, 5 quai Koch, Strasbourg,1982.

- *Livre de la famille Brun-Théremin* par Frédéric Brun-Théremin, édité par Eric Bungener, 2004.

* * * * *

CARTE DE L'ISLE DE LA MARTINIQUE.
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages.
Echelle de Lieues Marines de France et d'Angleterre de 20 au Deg.
Par M. Bellin Ing. de la Marine 1758
Nord
Sud
Est
Quest
Longitude Occidentale de Paris
63 Deg 45 m
63 Degré de Longitude
14 Deg. 40 m de Latitude
15 Deg.
Pointe de la Caravelle
Pointe de la Tartane
Cul de Sac de la Tartane
Passe pour de gros Batiments
le Loup Garou
Cul de Sac Robert
Cul de Sac du Galion
Bourg et Par. de la Trinite
Montagne Pelée
Pitons du Carbet
Pitons du Vauclain
Bourg du Cul de Sac François
Bourg du Vauclain
Cap Ferré
Cul de Sac du Cap Ferré
Ance aux Anglois
Cul de Sac Anglois
Bourg du Cul de Sac Marin
Cul de Sac Marin
Islet a Cabrit
la Porte au Diable
Grande Saline
Pointe des Salines
Islets des Salines
Ance St. Anne
Bourg de la Riviere Pilote
Riv. Salée
St. Luce
Ance du Seron
Marigot du Diamant
Grande Ance du Diamant
Pointe du Diamant
Le Diamant
Petite Ance du Diamant
Bourg des Ances d'Arlet
Bourg du Diamant
Cul de Sac a Vache
Petite Ance d'Arlet
Grande Ance d'Arlet
Ance Noires
La Ramiere
CUL DE SAC ROYAL
FORT ROYAL
Case des Navires
la Case Pilote
Pte. des Negres
Riv. de la Case des Negres
Cap Barage
Bond Capot
Morne aux Boeufs
Batterie
Ance a la Touche
RADE
F. S. Pierre
S. Pierre
le Carbet
Bourg du Precheur
Riv. du Precheur
Riv. du Petit Ray
Pointe a la Mare
le Precheur
Ance de Seron
la Perle
Ance de la Couleuvre
Riviere du Poliche
Bourg et Paroisse de Macouba
Riviere de Macouba
Riviere de la Basse Pointe
Bourg et Paroisse de la Basse Pointe
Batterie de la Basse Pointe
Petite Riviere Capot
Riviere Capot
La Grande Ance
Bourg et Paroisse de la Grande Ance
Riviere du Lorain
Bourg et Paroisse du Marigot
le Pain de Sucre
Bourg et Paroisse de Ste. Marie
Petite Riviere
Isle S. Aubin
le Beau séjour
Passe des Barques
Pointe du Vauclain
Cul de Sac du Vauclain
Pointe du Macabou
Cul de Sac Fregate
No. 12.

DÉPORTATION POUR LA FOI D'UNE CENTAINE DE RELIGIONNAIRES VERS LES *ISLES D'AMÉRIQUE* EN 1687

[DEUXIÈME PARTIE]

Pierre Issanchon a livré son témoignage[1] du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance,* le 19 mai 1687, reproduit dans la première partie de cet article. Cela nous a permis de connaître le sort de celles et ceux qui ont pu en réchapper et gagner en plusieurs étapes, des îlets, puis l'île de La Martinique toute proche.

Le 17 juin 1687, il parvient, le premier, à quitter l'île de La Martinique et y laisse la petite quarantaine de huguenots et huguenotes, à part trois prisonniers les plus opiniâtres[2], qui mis dans un cachot au Fort-Saint-Pierre, forcés d'abjurer, sont exilés à l'île de Saint-Domingue.

Nous reprenons à présent, le récit d'Etienne Serres qui nous livre sa version des faits et la façon dont il réchappe du naufrage, puis ce qui lui arrive par la suite. N'oublions pas, que depuis l'escale dans le port de Gibraltar, il décrit son mauvais état de santé, les symptômes de la maladie, son extrême faiblesse. Il est probablement atteint du typhus qui sévit à bord des vaisseaux, en dehors d'autres *incommodités.* L'on sait qu'une épidémie[3] se répand à bord. Dix-neuf de ses coreligionnaires meurent de maladie depuis l'embarquement à Marseille ; plusieurs forçats, un matelot et quelques soldats aussi. Nous avons évoqué les dures conditions de vie à bord, la mauvaise nourriture, la promiscuité, le manque d'hygiène, les rongeurs, et les risques de propagation de maladies infectieuses. C'est une des raisons pour lesquelles les hommes et les femmes peuvent, à tour de rôle, prendre l'air sur le pont dans les premières semaines de la traversée. Enfin, à partir de Gibraltar, les prisonniers et les prisonnières sont libres de se promener à bord pendant la journée, séparément.

---

[1] *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peysonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique*, écrite par Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, le 15 octobre 1687, reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV^e^ Lettre pastorale. Elle est* extraite de l'ouvrage intitulé *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, A Rotterdam, Chez Abraham Acher Marchand Libraire prés la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats,* p. 91-96.,

[2] Etienne Serres, Etienne de Lerpinière, étudiant en théologie à Saumur et M. Pellat, chirurgien de Sommières.

[3] Il faut préciser qu'en dehors de la "fièvre des vaisseaux", certains déportés doivent être aussi atteints par la "fièvre des geôles", typhus attrapé dans les cachots puants et insalubres. Les conditions d'insalubrité des prisons, dans lesquelles ils ont longtemps survécu, le manque d'hygiène, la dysenterie, les poux, la vermine, le manque de nourriture les ont affectés avant même l'embarquement.

- Deuxième relation d'Etienne Serres

Etienne Serres écrit[4] : *Le Dimanche de Pentecôte, le pilote ayant fait son calcul, dit au capitaine qu'il croyait que nous n'étions qu'à quarante lieues de la Terre de la Martinique, et que, de peur de heurter à quelque écueil et de faire quelque naufrage, il n'était point d'avis de faire chemin la nuit suivante. Le capitaine s'opposa au sentiment du pilote ; il lui soutint qu'il se trompait dans son calcul, qu'ils en étaient à plus de cent lieues de terre, et qu'ils pouvaient continuer à faire le chemin le jour et la nuit sans rien craindre, en faisant faire bon quart.*

Pour suivre sa route et déterminer la position du navire, le capitaine ou le pilote doit faire le point chaque jour à midi, si le ciel n'est pas couvert, (parfois aussi au crépuscule ou à l'aube). Naviguant à l'estime, et afin de corriger des erreurs, (en dehors du sablier, d'un éventuel astrolabe, peut-être d'une boussole), il utilise sans doute le bâton de Jacob[5]. Cet instrument de marine lui permet en effet, en mesurant la hauteur du soleil de midi au-dessus de l'horizon, en fonction du mois de l'année, d'obtenir la latitude. Il reporte ensuite avec un compas à pointe sèche sur la carte dont il dispose, sa position par rapport à sa destination. Cela permet ainsi au capitaine et au pilote de mesurer la longueur parcourue par rapport à la route tracée. Un loch sert aussi pour estimer la vitesse du navire. Il faut, par ailleurs, compter avec l'allure, la force et la direction du vent et des courants, l'estime de la dérive et la bonne tenue de la barre en fonction du cap donné. Il faut également surveiller les manoeuvres des gabiers, des matelots, et naviguer en fonction de l'état de la mer et du vent.

A l'approche de l'île de La Martinique, le pilote doit se montrer prudent. Dans cette zone exposée aux alizés, située au sud-est des côtes, les îlets et récifs coralliens y sont nombreux. Continuer à naviguer ainsi de nuit, lui semble paraître dangereux, raison pour laquelle il en avertit le capitaine Peyssonnel. Malheureusement, ce dernier ne veut pas suivre son conseil de naviguer plus au large, et porte à notre avis, la responsabilité du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance*.

Pierre Issanchon évoque une erreur dans la navigation observée, en concluant : *ledit Vaisseau fut entierement brisé sur des Roches, par la malhabilité du Capitaine & du Pilote, qui ne se croyoient pas si prés de terre.*

N'oublions pas, que des matelots mettent deux chaloupes à la mer, peu après que le navire ait heurté un rocher. pour la plupart, ils gagnent donc à leur bord, l'île de La

---

[4] Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi : quatre lettres du sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-Mortes et déporté aux Antilles après la Révocation de l'Edit de Nantes*, contenant quatre relations véritables *du sieur Serres de Montpellier touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion ; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vrai du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit ; Sa captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique; et sa délivrance, lors qu'il en est sorti. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans Hal-Steeg ou rue des Cordonniers, 1688* (première édition).

Cet ouvrage publié par le pasteur Matthieu LELIÈVRE en 1881, est une réédition de celle de 1688, Paris, Librairie évangélique, 1881. - *Un déporté pour la foi, Deuxième relation du sieur Serres contenant son voyage dans l'Amérique, avec les circonstances au vrai de ce qui s'est passé dans le naufrage du vaisseau qui l'y devait porter*, [La traversée et le naufrage], p. 65.

[5] Le bâton de Jacob est un instrument de marine, utilisé dans la navigation au XVII[e] siècle, pour observer l'angle entre l'horizon et un astre ou obtenir la distance angulaire entre deux corps célestes. Il permet ainsi de mesurer la hauteur d'un astre sur l'horizon.

Martinique, comme le pilote, le capitaine, des membres de l'équipage, des soldats et trois ou quatre prisonniers huguenots[6], alors que le vaisseau se fracasse.

Pour la rédaction de la fin de sa *Deuxième relation*, et être aussi précis[7], Etienne Serres a probablement dû, interroger certains témoins de la scène. Soit des matelots, des coreligionnaires, ou plutôt le contre-maître[8] avec lequel, il se retrouve, dans une maison, sur un îlet dans la baie du François à l'issue du naufrage.

Le capitaine qui avait donné simplement l'ordre de *faire bon quart* et n'avait pas fait réduire la voilure pour la nuit, devait se reposer dans sa chambre. Aux environs d'un peu plus 2 heures 30 du matin[9], le pilote (sans doute méfiant) se trouve sur le pont. Il va à la proue, afin de s'assurer que les matelots désignés veillent bien, en scrutant la mer droit devant et autour d'eux. Et, il constate qu'ils dorment au lieu de tenir leur poste de guetteur ! Observant au large, à la clarté de la lune, le pilote aperçoit alors la terre en vue. Il donne aussitôt l'ordre d'abaisser les voiles. Hélas, c'est trop tard. Le vaisseau heurte, juste après, violemment un rocher[10], peu éloigné de la côte est de La Martinique, à la hauteur du François.[11] On peut aisément imaginer, le brutal et terrible choc qui se produit alors. Le navire tape à plusieurs reprises contre cette masse rocheuse affleurant l'eau et se fracasse. Le gouvernail, le safran sont cassés, la quille, et la coque se disloquent. Le vaisseau sombre par morceaux ; la proue d'abord, sous le poids des ancres et des canons. A bord, c'est l'affolement général, vu la soudaineté du choc, comme l'indique Etienne Serres. L'aube se lève trois heures plus tard.

---

[6] Précision de Pierre Issanchon, dans son récit à propos de ses coreligionnaires.

[7] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 66-67. *Voici le lieu de parler du funeste accident qui arriva à notre vaisseau Je décrirai un peu au long les circonstances de son naufrage, pour faire voir au vrai les choses de la façon qu'elles s'y sont passées. Le lundi après la Pentecôte, deux ou trois heures avant le jour, le pilote fut à la proue, pour voir si les gens qui faisaient le quart, s'acquittaient de leur devoir. Il fut bien surpris lorsque, pensant qu'ils étaient occupés à leur tâche, et qu'ils surveillaient à la conservation du vaisseau, il les trouva tous endormis. Sa surprise s'augmenta, et fut suivie d'un grand étonnement, lorsqu'ayant voulu regarder de près les choses, il découvrit la terre. Il cria aussitôt qu'on abaissât les voiles ; et il n'eut pas plus tôt achevé de crier, que le navire heurta fortement contre un rocher. Ce coup ébranla tout le navire, et le remplit de tant de cris de crainte et de gémissements, que les matelots ne purent jamais s'entendre pour abaisser les voiles selon l'ordre qui leur en était donné ; de sorte que, le navire heurtant de plus en plus contre le rocher, le gouvernail se rompit, et il n'y eut qu'alarme et que trouble dans tout le navire.*

[8] Le contre-maître est un terme de marine qui désigne le troisième officier de manœuvre à bord, se situant au-dessous du maître et du second maître d'équipage.

[9] P. JURIEU, *op.cit*., *IV*[e] *Lettre pastorale* : Rappelons que Pierre Issanchon précise dans son récit [...] *La nuit du jour de la Pentecoste entrant au Lundi, sur les deux heures aprés minuit, étant à une lieuë & demie loin de terre, vis à vis une petite Ile, dépendante de la Martinique qui n'est encore habitée que par quelques Sauvages, ledit Vaisseau fut entierement brisé sur des Roches, par la malhabilité du Capitaine & du Pilote, qui ne se croyoient pas si prés de terre.*[...]

[10] ou caye.

[11] Dans la baie du François, en dehors du plateau rocheux contre lequel s'est fracassé le *Notre-Dame de Bonne Espérance* (nommé depuis Caye Pinsonnelle), se trouvent six îlets plus proches de la terre ferme de La Martinique. Il s'agit des îlets nommés Pelé, Long, Frégate, d'un côté, et Thierry, Oscar et Métrente de l'autre, situés plus près du lieu du naufrage. C'est sur deux d'entre eux, que les rescapés se retrouvent une première fois. Plus tard, à bord d'autres embarcations, ils gagnent l'île de La Martinique, puis d'autres lieux.

- A bord, la nuit, les prisonnières huguenotes se trouvent enfermées dans une chambre

Songeons aux prisonnières huguenotes qui se trouvent dans la chambre exigüe dans laquelle elles sont enfermées la nuit. Réveillées en sursaut à la suite du choc, elles se rendent compte qu'à travers des voies d'eau, la mer commence à s'engouffrer et envahir l'endroit. Elles seront vingt-et-deux à mourir ainsi noyées, et l'on peut imaginer leur terrible angoisse. Mais il faut aussi évoquer leur courage dans cette épreuve, juste avant de mourir. Le chant d'un psaume, d'autres prières pour se remettre entre les mains de l'Éternel et ce sont d'ultimes adieux entre elles[12].

Etienne Serres le relate très vite dans un premier paragraphe de sa relation, juste après que le vaisseau ait heurté le rocher : *Les femmes étaient fermées à clef dans leur chambre, et dans le désordre où tout le monde était, on ne se souvint de leur ouvrir que lorsqu'il ne fut presque plus temps. Quelqu'un ayant enfin pensé à elles, et s'étant avisé de leur ouvrir la porte de leur chambre, ne pouvant trouver la clef, la rompit à coups de hache. Quelques-unes en sortirent du milieu des eaux, où elles nageaient déjà, et on trouva toutes les autres noyées dans les eaux, qui entraient de tous côtés dans le vaisseau, et dont leur chambre était toute pleine*[13].

[...] *Les femmes prisonnières qui sortirent de la chambre où les autres furent noyées sont en petit nombre*[14]. Seules quatre d'entre elles vont être sauvées.

Cependant, laissons Etienne Serres évoquer la fatale destinée de ces femmes et jeunes filles qui périrent ainsi, pour n'avoir pas voulu renoncer à la religion réformée.

Ajoutant plus loin, après le récit du naufrage, ces lignes : *Il est facile de concevoir de ce que j'ai dit de l'état où étaient nos prisonnières lorsque notre vaisseau fit naufrage, qu'il y en eut peu qui n'y laissassent leur vie. Etant alors enfermées dans leur chambre, et y voyant entrer l'eau de divers côtés, elles se préparèrent à mourir, et voici comment : chacune d'elles fit sa prière en particulier, elles chantèrent après un psaume et prièrent Dieu toutes ensemble. Elles s'embrassèrent ensuite les unes les autres, en se disant ainsi adieu mutuellement ; et, disant ainsi adieu toutes de concert au monde et à la vie, elles allèrent comme par la main à la mort, et montèrent vers Dieu. C'est ce que j'ay appris de la propre bouche d'une de celles qui trouvèrent le moyen de sortir de la chambre où les autres ont trouvé leur tombeau.*[15] Nous ne pouvons qu'avoir une pensée émue en évoquant ces huguenotes, leur si triste fin, en ne les oubliant jamais.

---

[12] Parmi les membres d'une même famille, il y a deux soeurs d'une part ; une mère et ses deux filles, la troisième étant morte de maladie d'autre part, et enfin deux soeurs et leur belle-soeur.

[13] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 67.

[14] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 87-88. *Il n'y eut que la femme de maître Alanger*, (sic) [Alloger] *et Marguerite Passe, femme d'Anthoine Jalabert de Nîmes, la nommée Suzanne, de Saint-Hippolyte, et la femme de Vedel, de Clarensac, qui fit le voyage volontairement pour suivre son mary qui était prisonnier, et partager avec lui toutes ses disgrâces ; ce sont toutes celles qui se sont sauvées du naufrage.*

[15] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 82-83. *Celles qui se noyèrent sont : Madame d'Arnaud, veuve de M. Arnaud, ministre de Vauvert, près de Nîmes, digne d'être mise au premier rang, par son zèle, par son savoir et par sa fermeté ; les demoiselles Louise et Dauphine Arnaud ses belles-soeurs ; la dernière devint entièrement aveugle dans le voyage ; Mademoiselle de Bonnami, du Poitou* (sic)*; Mademoiselle Baldine (sic), de Vendémian; Mademoiselle Anne Expert, de Puy Laurens en Languedoc, qui, dès le moment de la persécution, témoigna une grande fermeté,*

[...] *Toutes les femmes qui étaient dans notre navire, à la réserve d'une, qui faisait le voyage volontairement, étaient du nombre de celles qui n'avaient point changé de religion, ou de celles qui, après êtres tombées par infirmité, dans le fort de la persécution, s'étaient relevées promptement par repentance. Elles portèrent leur constance jusqu'à Marseille, où l'on ne put jamais les contraindre de faire rien contre leur conscience, et jusques à la mort, où elle allèrent généreusement.*[16]

- Etienne Serres poursuit son récit du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance*

Les forçats, entravés par leurs chaînes, un anneau de fer rivé au pied, relié par une chaîne à une brancade à laquelle ils sont enchaînés par groupe de sept, dans leur chambre, hurlent au secours. Ils espèrent que l'on va venir les détacher, ôter leurs chaînes, pour être libérés et pourvoir ainsi quitter l'endroit pour tenter de surnager.

Etienne Serres indique : *ils jetèrent des cris épouvantables pour émouvoir les entrailles, et pour faire venir quelqu'un à leur secours*[17]. Leur comite (ou maître d'équipage) ayant pitié d'eux, fait alors des efforts pour rompre leurs chaînes. Mais, comme il faut faire vite, il ne peut ôter les fers qu'à quelques-uns seulement. Les forçats veulent tous être détachés en même temps. De peur de se faire tuer par certains, le comite préfère abandonner les autres, pour pouvoir finalement se sauver. Selon Pierre Issanchon, il n'y en a pas eu plus de trente qui aient pu échapper à la noyade.

A propos des matelots, Etienne Serres précise qu'ils *furent contraints de couper les deux grands mâts du navire, et de mettre, peu de temps après, deux chaloupes en mer, où ils se jetèrent eux-même, et où quelques-uns de ceux qui ne furent pas empêchés par leurs maladies, les suivirent. Quelques-uns de nos prisonniers*[18] *furent de cette troupe*.

Le capitaine voyant que tous craignaient de périr, et que chacun cherchait une planche dans le naufrage, voulant arrêter notre crainte, nous cria plusieurs fois d'avoir bon courage, nous disant qu'il ne s'en perdrait pas un de ceux qui restaient avec lui. Mais quelque coeur qu'il fît lui-même paraître, quelque temps après il entra dans sa chambre, dépouilla ses habits, et se jeta dans la mer, pour se mettre dans les chaloupes, qui l'attendaient tout proche du navire.[19]

Il a dû probablement, rentrant dans sa chambre, prendre le temps d'emporter une bourse contenant une certaine somme d'argent. Celle qu'il détenait en quittant Marseille a grossi, étant devenue plus importante par la suite. Les huguenotes et huguenots déportés ont souvent pu emporter et cacher sur eux certaines pièces d'or ou d'argent, comme cela est prouvé dans des récits, pour monnayer quelque service. Etienne Serres sait aussi que depuis la mort de M. de Fouquet, sr de Boisebard, dans la chambre du capitaine, ce dernier l'a fait

---

et qui avait souffert de longues et cruelles prisons ; la veuve de Lause, de Nîmes ; la veuve de Roque, de La Salle, Jeanne et Isabeau Roque, ses filles, Jeanne Bessonne, de La Salle ; Passette, de Nîmes ; Jeanne et Isabeau Peyriques, soeurs, de St-Ambroix ; Madeleine Joyeuse, des environs de Nîmes ; Marie Laune, de Nîmes ; la Veuve de Donnadieu, cordonnier de Nîmes ; la femme de Dumas, d'Anduze ; la femme de Guillaume La Combe, (sic) *de La Salle ; la Veuve de maître Gardelle,* [Gradelle] *fondeur, de Montpellier ; et Isabeau Mienne* [Mieugue], *d'Anduze.*

[16] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 84-85.

[17] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 67-68.

[18] trois ou quatre seulement selon Pierre Issanchon.

[19] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 68-69.

appeler pour lui dire : - *Votre bon ami Monsieur de Fouquet, est mort bon huguenot ; il a défendu votre religion jusqu'à son dernier soupir, et m'a donné tout ce qu'il avait*[20]. L'on sait que ce gentilhomme est fortuné. Son traitement à bord, durant sa maladie, dans la chambre du capitaine, même s'il lui a été interdit de voir ou communiquer avec ses coreligionnaires, ne l'a pas été sans certaine compensation...

Pierre Issanchon en écrivant : *le Capitaine qui se jetta dans la mer pour joindre ladite chaloupe qui étoit éloignée du Vaisseau d'environ vingt cinq à trente pas* a confirmé le comportement du capitaine Peyssonnel. Ce dernier a bien rejoint une chaloupe, abandonnant à leur sort celles et ceux qui se trouvent encore à bord du vaisseau qui sombre...

Pourtant le devoir d'un capitaine, est de tenir la mission qui lui a été confiée. Il nous semble légitime de rappeler également qu'il ne doit abandonner son navire qu'en dernière extrémité et être le dernier à quitter son bord. Lorsqu'il perd son navire, et sauve sa vie, il doit en répondre devant une cour, s'il est de près ou de loin responsable de cette perte. Nous n'avons pas encore trouvé d'archives en faisant état.

Le capitaine Peyssonnel a, malgré ses vagues promesses, délibérément quitté le bord, abandonnant et sacrifiant à leur propre sort des femmes et des hommes, au lieu d'essayer d'en sauver une plus grande partie. Il faudrait rétablir la réalité des faits, car il a failli à son devoir. Evidemment, il s'agissait de huguenotes et huguenots déportés pour la foi, de forçats. Mais, il était aussi responsable de tous les membres de l'équipage, (certains d'entre eux ont pu embarquer dans les chaloupes, certes), sans compter les soldats et les passagers volontaires. A cette époque, les vies avaient sans doute moins de valeur...

Le nom déformé de son patronyme a été donné, par la suite, à la "caye Pinsonnelle" lieu du naufrage, et à la passe du même nom. Il eût été, à notre avis, préférable, de donner le nom du navire le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, qui a sombré en ce lieu, pour marquer la mémoire de celles et ceux qui y avaient péri.

Dans la première partie de cet article, est reproduite une lettre du 24 mai 1687 envoyée de La Martinique, publiée par le pasteur Jurieu dans sa *XXIII^e^ Lettre pastorale*[21]. Il y est justement question des circonstances du naufrage.

Une fois parvenu sur la terre ferme de l'île de La Martinique, le capitaine Guillaume Peyssonnel n'a pas renvoyé les deux chaloupes pour essayer de sauver les naufragés. Celles et ceux qui ont la chance de s'agripper des morceaux de bois flottants demeurent pendant de longues heures dans l'eau. Nombre se noient, exténués de fatigue.

---

[20] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 63.

[21] *A La Martinique ce 24 Mai 1687. Le Sieur Peysonnel qui commandoit une Fregate de Marseille* [...] *s'est perdu depuis trois jours au vent de cette ville, & tout le monde s'est noyé à l'exception de 30. hommes de l'équipage,* [...] *c'est par l'imprudence du pilotage. Dieu aye fait paix à ces pauvres malheureux. Ce billet vous apprend la triste & glorieuse fin des Confesseurs dont on vous a parlé. D'autres ont écrit que ce naufrage est une affaire de commande, parce que le vent étoit tres favorable pour entrer dans le port de l'Isle, & que tout l'équipage s'est sauvé. Pour moi je ne veux point prevenir les esprits là-dessus, tant l'action est énorme.* Ce qu'il y a de certain, c'est que Dieu a voulu délivrer ces bien heureux Confesseurs, & les arracher au cruel esclavage qu'on leur preparoit. La transcription intégrale de cette lettre a été reproduite dans le précédent Cahier du Centre de généalogie protestante (n°140), quatrième trimestre 2017, p.184-215.

Nous pourrions aussi, évoquer l'hypothèse d'une intention délibérée de laisser le navire heurter les récifs des îlets, particulièrement nombreux dans cette zone situé au vent de l'île de La Martinique. Une sorte de commande aurait-elle pu être suggérée au capitaine lorsque le vaisseau a quitté le port de Marseille ?

Etienne Serres relate à présent, les derniers instants du naufrage : *La mer étant alors fort enflée et fort irritée, notre navire en étant rudement secoué, et fort ébranlé, il fut mis en mille pièces par les vagues qui le poussaient, et par les rochers où il heurtait. Il ne nous resta dans ce débris qu'une partie de la poupe, où nous nous retirâmes tous pour y chercher quelque asile et quelque ressource à notre misérable vie qui était en si grand danger, et dont nous envisagions à tout moment le profond et affreux tombeau. Dans le temps que nous avions les yeux en haut, ne voyant pas de ressource en* bas ; *lorsque nous étions tous occupés à implorer le secours de la Providence de Dieu, à remettre notre vie et notre âme entre ses mains, commençant à chanter le psaume cinquante-un,*[22]

- Le psaume 51 est entonné par des huguenots se trouvant sur la partie de la poupe qui sombre

Des huguenots, réfugiés sur la partie de la poupe qui flotte encore, font leurs dernières prières et entonnent le psaume 51 qui est souvent chanté en cas de danger extrême[23]. Et brusquement la poupe sombre : - *ce qui nous avait resté du navire pour nous servir de quelque refuge et de quelque appui, s'enfonça tout à coup dans la mer, où nous nous trouvâmes au milieu des vagues, et où je n'avais aucune force pour combattre avec elles*.

Les mâts abattus et les chaloupes mises à l'eau assez vite par les matelots font penser que la mer n'est pas aussi mauvaise qu'Etienne Serres le laisse entendre. Il évoque

---

[22] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 69-70.

[23] Élisabeth ESCALLE, thèse (en cours de rédaction) de doctorat d'Histoire moderne & contemporaine, sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU, *« Histoire d'une migration : les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710 »* (première partie : 116 pages rédigées, seconde partie : 2400 notices biographiques), 1998.

Nous savons, que ce même psaume 51 a été chanté par un groupe de trente-huit huguenots et huguenotes qui ayant embarqué à bord d'une barque, le 27 mars 1686, à destination de l'Italie (pour gagner ensuite la Suisse), les vents étant contrairesn se sont retrouvés sur les côtes espagnoles. Ils ont été pris dans une grosse tempête très près de rochers, non loin de Cadaqués... (cf. troisième partie, chapitre 2 : "Les routes de l'exil").

Pour faire face à un aussi grand danger, ce psaume de repentance permet de laisser Dieu nous pardonner et nous sauver. Cf. note 101: Nous reproduisons la première strophe du psaume 51, édition de 1667 :

"Miséricorde au povre vicieux,
Dieu tout puissant, selon ta grand'clémence :
Use à ce coup de ta bonté immense,
Pour effacer mon faict pernicieux.
Lave-moi, sire et relave bien fort
De ma commise iniquité mauvaise,
Et du péché qui m'a rendu si ord,*
Me nettoyer d'eau de grace te plaise".
[* ord : qui fait horreur, d'une saleté repoussante.]

surtout les vagues déferlantes qui devaient l'impressionner, mais comme elles le sont ainsi au vent de l'île de La Martinique.

La maladie que je souffrais depuis longtemps, et les remèdes qu'il m'avait fallu faire pour en être soulagé, m'avaient réduit dans une telle faiblesse que j'étais incapable de faire aucun effort pour sortir du danger où j'étais enfoncé. Deux jours avant notre naufrage, le sieur Issanchon, chirurgien, un de nos prisonniers, m'avait saigné de mes deux bras, et m'avait donné deux lavements, ce qui n'avait laissé en moi aucune force pour travailler à ma conservation. Lorsque j'étais tout couvert de flots, et en danger de perdre bientôt ma vie, selon toutes les apparences, je ne pouvais jamais me tirer des gouffres où je me voyais comme enseveli. Mais Dieu, qui aime à paraître dans l'extrémité, et qui se plaît à faire voir qu'il peut tout, là où nous ne pouvons rien, me conserva d'une manière toute miraculeuse.[24]

Les vagues font remuer des pièces de bois enchevêtrées dont certaines portent des clous pointus. Elles le blessent, l'empêchant aussi de pouvoir atteindre une pièce de bois flottant isolé pour parvenir à sortir de ces restes du navire bloqués par les récifs. Il s'avère que des espars, des morceaux de bois sont reliés entre eux et parfois même retenus par les ancres qui ont coulé, comme les canons. Les naufragés restent donc sur place sans pouvoir s'écarter de ceux-ci. Des hommes parviennent cependant à couper des câbles, des liens, avec des couteaux qu'ils ont gardés sur eux. C'est ainsi, que, détachés de cet enchevêtrement, des rescapés parviennent, en s'agrippant à des pièces de bois distinctes, à se laisser dériver vers la côte.[25]

Nous pouvons subodorer la manière dont Etienne Serres, vu son état de faiblesse, va tenter de survivre à la noyade : *Un peu avant le jour, lorsque je considérais mon tombeau et que je me préparais à y entrer, je me trouvai au milieu des débris du navire, et sous quelques pièces de bois, qui empêchaient les eaux de m'emporter et de m'engloutir. Le bois qui me servait d'ancre et de couverture pour m'arrêter et pour me conserver me serrait et me pressait souvent et si fort, que je fus obligé de voir si je ne pourrais pas faire quelque ouverture à ma tête pour la tirer du péril, et pour la mettre en état de pouvoir mieux respirer qu'elle ne faisait. Mais quelque soin que je prisse pour cela, je n'en pus point venir à bout ; je reçus plusieurs blessures du bois dont j'étais serré, et des clous qui y étaient attachés. La mer poussant ce bois près de moi et sur moi avec violence, j'en étais souvent meurtri, et les clous qui y tenaient encore me déchiraient à tous moments. Je fis alors divers efforts pour monter sur quelque pièce de ce bois dont j'étais fort incommodé ; mais la mer était si agitée et j'étais si faible que je ne pus me tenir sur aucune. Je fus renversé souvent par les vagues, qui me replongeaient dans le lieu d'où je tâchais de sortir*.[26]

---

[24] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 70.

[25] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 74-75 : *Nous n'en pouvions pas sortir nous-mêmes, quelques planches qui nous eussent resté après le naufrage, parce que la plupart des pièces de bois sur lesquelles nous nous appuyons, étaient attachées les unes aux autres par des cordages, et arrêtées par les ancres et les canons, qui touchaient à terre. Je jugeai que la chose était ainsi, voyant que le débris parmi lequel j'étais, et sur lequel plusieurs s'appuyaient avec moi, demeurait toujours au même endroit. Je ne fus pas le seul à le penser ; plusieurs eurent avec moi la même pensée, et prévoyant bien que les planches, ne pouvaient pas sortir du lieu où nous les avions trouvées, et où nous étions toujours en danger de périr, quelques-uns d'eux s'avisèrent de couper les cordes, qui liaient les pièces de bois où ils s'appuyaient, ce qu'ils firent avec quelques couteaux qu'ils avaient conservés, de sorte que leurs planches étant séparées, et le vent les poussant favorablement vers la terre, elles les portèrent à terre, et ils furent heureusement sauvés.*

[26] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 71-72.

Le grand mât du navire flotte. Etienne Serres, aidé par des coreligionnaires, peut monter dessus et s'y maintenir à califourchon, tant bien que mal à cause des vagues, ou de la houle. Il y retrouve, un missionnaire (l'aumônier du bord) qui en profite pour tenter de le faire abjurer ! Lui qui est considéré comme un opiniâtre.

Enfin après avoir essuyé divers coups et divers malheurs, je montai avec l'aide de quelques-uns de nos prisonniers sur le grand mât, où j'aperçus l'aumônier du navire qui en avait fait sa planche. Il ne m'eut pas plus tôt vu que, reprenant sa fonction de missionnaire, il me dit : "Eh bien, monsieur Serres, nous voilà tous deux près de mourir, et vous surtout qui êtes si malade ; ne voulez-vous pas vous résoudre à vous faire catholique, et à me rendre en ce moment le témoin de votre conversion ?" - Je fus extrêmement surpris qu'il me tint alors ce langage. - "Quoi ! lui répondis-je, votre feu à nous troubler n'est-il pas encore éteint ? Pouvez-vous bien penser que je veuille oublier Dieu dans le temps que je dois me préparer à aller à lui ? Comment pouvez- vous croire que je veuille faire un faux pas, lorsque je m'en vais finir ma course ? Vous n'y pensez pas, c'est vous, c'est vous qui, devant penser à vous sauver, dans l'extrémité où vous êtes, ne devriez pas différer d'un moment à embrasser notre religion, qui est la plus pure qui soit au monde, et hors de laquelle il ne peut point y avoir de salut." - Cela l'émeut et le troubla si fort, qu'il me pria de ne lui parler plus[27].

Celles et ceux qui survivent à la noyade comme, Etienne Serres, cherchent toujours des pièces de bois flottants, ici et là, pour tenter de s'y agripper. Il gagne *une planche*, puis une autre pièce de bois. Il s'y maintient comme il le peut, jusqu'aux environs de dix à onze heures du matin dans l'espoir qu'il sera secouru comme ses coreligionnaires se trouvant dans la même situation. Il précise **:** *Nous espérâmes jusques alors que le capitaine nous enverrait quelque chaloupe pour nous secourir, comme il nous l'avait promis, dans le temps qu'il abandonna le navire. Mais notre espérance fut vaine, ce secours n'arriva point pour nous tirer du péril où nous étions*[28].

[...] *Il y en eu d'autres qui furent délivrés par les sauvages*[29]*, lesquels s'étant aperçus de loin de notre naufrage, et nous en ayant vus dans le péril où nous étions, vinrent pour nous secourir, avec une petite barque appelée canot. Nous ne pûmes pas recevoir d'eux tout le secours qu'ils eussent bien voulu nous donner. La mer étant fort grosse, et ces sauvages n'ayant qu'une petite barque, ils ne purent pas la charger de ceux qui souhaitaient d'y entrer et qu'ils eussent voulu prendre. Ils furent contraints d'en laisser plusieurs dans le danger*[30]. Deux huguenots nîmois, chanceux, passeront ainsi deux jours et une nuit au même endroit, avant d'être secourus par ces Caraïbes, revenus les chercher pour les embarquer dans leur petite embarcation ou esquif pour les mener à terre.

Des Amérindiens (Caraïbes), souvent des pêcheurs, sont présents, dans cette partie de l'île de La Martinique, habitant des lieux proches du François, où sur des îlets dans la

---

[27] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 72-73.

[28] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 74.

[29] Etienne évoque des sauvages pour nommer des Amérindiens, des Caraïbes qui demeurent encore à La Martinique à cette époque, sur la côte atlantique, en des lieux situés entre Le François et Le Robert.

[30] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p. 75-76. [...] *maître Brun, et Michel, prisonniers de la ville de Nîmes, furent de ces malheureux ; ils passèrent deux jours entiers et toute une nuit à l'endroit où les libérateurs les avaient laissés et d'où ils vinrent enfin les délivrer.*

baie. Ils aperçoivent des naufragés, qui se maintiennent tant bien que mal sur des débris de bois, pour éviter de se noyer. C'est alors, qu'ils se portent au secours d'un grand nombre d'entre eux. Leurs embarcations sont trop petites et ils doivent effectuer ces opérations de sauvetage en plusieurs fois.[31]

Etienne Serres est hissé par des compagnons sur un morceau du pont du navire[32] qui l'aident à remonter dessus dès qu'il retombe à l'eau. Le petit groupe se rapproche de la côte à la faveur du vent et se retrouve entre trois ou quatre îlets. Cependant la nuit arrive et le vent tombe. Etienne Serres, à bout de forces, se sent perdu, fait ses dernières prières. Il estime qu'il ne pourra pas gagner la côte.[33] Mais, à la clarté de la lune, les quatre hommes voient une barque s'approcher d'eux...

- Etienne Serres est sauvé pour un écu

*Comme mon coeur était tout à cela, ceux de ma compagnie virent à travers la clarté de la lune qui nous favorisait dans ce moment, une petite barque, qui les flatta de quelque secours. D'abord ils crièrent pour le demander. La barque vint près de nous. Il y avait dedans deux nègres, l'un desquels parlait français. Celui-ci nous dit en notre langue que, si nous voulions lui donner un écu, il nous porterait chez lui. Je lui promis ce qu'il demandait, et lui, de son côté, exécuta sa promesse : il nous porta dans sa maison, où nous trouvâmes plusieurs de nos prisonniers, et d'autres gens qui venaient du naufrage ; nous y bénîmes Dieu de nôtre miraculeuse délivrance***.**[34]

Etienne Serres est enfin sauf, mais épuisé, après avoir passé en mer une quinzaine d'heures, à lutter pour ne pas se noyer et atteint par les brûlures du soleil. Son récit en témoigne[35]. Dans la maison située sur un îlet où habite un des hommes qui l'a sauvé, pour un

---

[31] Il faut s'imaginer que ces "canots" ne sont que de frêles embarcations, de petite taille, du genre pirogue pour les uns, esquifs pour d'autres, ne pouvant embarquer que peu de personnes.

[32] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 76-77. *Quoique nous fussions à deux grandes lieues de la terre, je me hasardai d'y aller sur une pièce du pont détachée des autres ; elle était de la largeur et de la longueur d'une grande table, mais avec tout cela elle était trop petite pour quatre hommes qui y étaient dessus. Ce poids la tenait si fort enfoncée que les vagues passaient toujours sur nos têtes. Notre planche fut diverses fois renversée, et nous craignîmes souvent qu'elle nous allait manquer, lorsqu'elle se renversait, ce qui nous arriva cinq ou six fois. Les deux plus sains et plus vigoureux y remontaient dessus ; de là ils me tendaient la main, et à un autre qui était malade comme moi ; et, avec le secours de quelque vague qui nous élevaient en haut, ils nous mettaient derechef sur la planche, où ils étaient remontés. Mais l'eau passant alors sur ma tête, il me fut impossible de demeurer couché ; je ne fis que penser et me préparer à ma fin.*

[33] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 77. [...] *nous fûmes, un peu avant la nuit, assez près de la terre, entre trois et quatre îles. Mais le vent nous ayant ici manqué, et n'ayant rien pour ramer, nous ne pûmes point aller plus avant. Alors, quoique le port parût à nos yeux, et ne pouvant point nous en approcher, et croyant que la nuit nous allait ôter tout le moyen d'y aller, je ne souhaitai autre chose que de me pouvoir coucher sur le bois qui me servait d'appui, pour mourir ainsi en repos.*

[34] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 77-78.

[35] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 78-79. *Nous voilà hors du péril où nous avions longtemps été, mais non pas hors des besoins qui travaillent notre vie. Les rudes fatigues qu'elle venait d'essuyer, les grands efforts qu'elle venait de faire, avaient presque épuisé toutes ses forces, et l'obligeaient à demander quelque peu de pain et quelque peu d'eau pour se fortifier. Mais l'un et l'autre manquaient dans la maison où nous étions. J'étais en mon particulier d'une extrême langueur, et elle fut de beaucoup augmentée par les troubles, les peines et les combats qu'il m'avait*

écu, il retrouve des rescapés du naufrage qui ont pu être secourus. Mais il n'y a pas de nourriture, ni d'eau. Malgré sa demande pour assécher sa soif, la fièvre l'ayant repris, on lui répond qu'il faut aller à une demi-lieue de là pour en trouver. Il fait nuit, c'est impossible !

Cet asile ne put nous fournir, ni de quoi nous nourrir, ni de quoi nous faire reposer. Nous n'y trouvâmes aucun lit pour coucher. Alors, oubliant les besoins auxquels je ne pouvais pas subvenir, je pensai à ceux pour lesquels je pouvais trouver quelque secours. Ma chemise étant toute mouillée des eaux de notre naufrage, et toute déchirée des clous qui m'y avaient si fort incommodé, je la dépouillai, et priai la femme d'un de ces nègres qui venait de nous délivrer, d'avoir la bonté de l'accommoder et la faire sécher, ce qu'elle m'accorda volontiers. Je me mis aussitôt après sur une chaise, où je passai la nuit, n'ayant qu'un bonnet sur tout mon corps[36].

Le lendemain, les autres prisonniers qui avaient été délivrés, et qui se trouvaient dans la maison où j'étais, pensant avec moi aux dangers que nous venions de passer, et aux merveilles de notre délivrance, nous suspendîmes tous ensemble, pour un temps, le sentiment de nos douleurs et de nos nécessités, pour nous entretenir de ceux qui avaient péri dans le naufrage, et de ceux qui en étaient sortis. Nous trouvâmes parmi ceux qui s'étaient noyés, quinze hommes de nos prisonniers[37]. [...]

[...] *Après avoir fait tous ces calculs*[38] *avec les réchappés du naufrage qui se trouvèrent avec moi dans la maison des nègres qui nous avaient délivrés, le pain et l'eau nous manquant dans cette maison, comme je l'ai déjà dit, ayant conservé quelques louis d'or dans une petite bourse que j'avais attachée au bout de ma chemise ; je dis à ceux de ma compagnie qui étaient les plus forts, d'avoir la bonté de me porter dans quelque endroit où il y eut des vivres, pour prendre là quelque nourriture, et pour envoyer de là quelques provision à ceux qui resteraient dans la maison où nous étions. Le contre-maître de notre navire et un forçat me présentèrent d'abord leurs bras ; ils me mirent dans un petit canot,*

---

fallu soutenir pendant quatorze ou quinze heures au milieu des flots et des vagues. Tout cela fit que la fièvre, qui m'avait auparavant travaillé, me dévorait et me consumait. Dans cet état je demandai instamment de l'eau ; mais quelque instance que fît la violence de ma soif, il fut impossible d'en avoir, parce qu'il fallait l'aller chercher à plus d'une demie lieue de la maison où nous étions.

[36] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 79-80.

[37] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 80.. *Voici leurs noms : Ceux qui furent noyés avec M. Daudé, sont : M. Guy, bourgeois de Bédarieux, et M. Crousier,* [Crozier] *marchand du Vivarais, MM. Jacques Aloger [Alloger], facturier de Nîmes ; Pierre Roux, cardeur de Nîmes ; Jean Fontaine, marchand de la Gardonnenque ; Pierre Hue, (sic) facturier d'Anduze ; Pierre Roque, tailleur ; Jean Pierre Gras, qui était un de ceux qui prêchaient dans les Cévennes ; François Chapelle ; Laurent Mazel ; Pierre Fesquet ; Guillaume Reynaud ; Anthoine Malzac, et Raimond Tourrenc ; il y en eut quelques autres qui périrent dans le naufrage.*

Les commentaires d'Etienne Serres pour certains d'entre eux seront indiqués dans la notice qui leur sera réservée.

[38] Etienne Serres indique plus loin dans sa relation (p.88-89) : *Après avoir compté ceux qui en étaient sortis, nous trouvâmes qu'environ cent trente personnes y avaient perdu la vie, parmi lesquelles étaient deux écrivains, l'écrivain du roi, qui s'appelait M. du Brueil, de Paris, et l'écrivain du vaisseau, qui se nommait M. La Tatte, du côté de Bordeaux ; quelques soldats, deux passagers, quelques matelots, et beaucoup de forçats. Du nombre de ces malheureux fut un nommé la Roche de Montpellier, qui n'avait été mis dans les galères que pour avoir déserté les troupes où il servait; celui ci nous distribuait les vivres, et rendit beaucoup de services à nos prisonniers. J'en reçus de lui en particulier de si considérables que je ne saurais les oublier de ma vie. Il était très honnête homme, et s'était acquis l'approbation de tous nos captifs.*

avec lequel nous passâmes un bras de mer, et nous nous rendîmes dans l'île de la Martinique, dans une maison de nègres, où ayant trouvé des vivres, nous en primes pour réparer un peu nos forces, et j'en envoyai d'abord à nos pauvres réchappés, qui en avaient un extrême besoin[39].

Etienne Serres se retrouve enfin sur l'île de La Martinique, le mardi 20 mai 1687, (avec une chemise sèche) dans une maison où il peut enfin se restaurer avec ceux qui l'ont accompagné dans un frêle esquif (contre pièces sonnantes et trébuchantes). Songeant à ceux qui sont restés sur l'îlet qu'il a quittés, il leur fait aussitôt envoyer, comme il l'a promis, des vivres dont ils ont grand besoin. Il va tenter de se soigner et reprendre quelques forces pour relater ce qui s'est passé depuis son départ de Marseille.

Vers la fin de sa *relation*, Etienne Serres, précise : [...] *il y eut des hommes*[40] *et des femmes*[41] *qui se sauvèrent du naufrage.*

C'est de cette maison, où je suis pour me refaire un peu, que je vous écris les tristes aventures et les grandes révolutions de mon voyage, ayant trouvé une commodité pour vous le faire savoir en France. Vous voulez sans doute, avant que je finisse ma relation, que je vous dise ce que je pense du dessein du capitaine de notre navire, et de celui qu'eurent nos persécuteurs, lorsqu'ils nous livrèrent à sa conduite. Mais c'est sur quoi je n'oserais prononcer.

[Nous n'avions pas encore lu la fin de la *Deuxième Relation* d'Etienne Serres lorsque nous avons émis des critiques quant à la route suivie par le navire, le comportement de son capitaine, et avancé quelques hypothèses, à la lecture des circonstances (déjà évoquées par Pierre Issanchon), et du récit précis du naufrage du *Notre-Dame de Bonne Espérance.*].

Laissons Etienne Serres achever sa relation : *Tout ce que je puis dire, c'est que le capitaine est coupable de nos malheurs ; premièrement, de ce qu'il ne voulut pas croire le pilote ; secondement, de ce qu'il ne voulut jamais faire tirer aucun canon, de quatorze que nous en avions dans le vaisseau, pour demander du secours ; et en troisième lieu, de ce qu'il*

---

[39] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 89-90.

[40] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. 85-87. [....] je crois qu'il importe que je vous les fasse un peu connaître [ceux qui se sauvèrent du naufrage]. *Les hommes de l'ordre de nos prisonniers sont : M. Guiraud, lieutenant de cavalerie, de la ville de Nîmes, le sieur Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, et* M. Nouvel, marchand, de Nîmes, *; M. de Lerpinière, de Saumur, qui étudiait, avant qu'il fut pris, en théologie ; le sieur Charles Le Jeune, bourgeois de Villeneuve-de-Berg ; le sieur Mazauric, de la ville d'Alais, qui avait rendu des services considérables à plusieurs de nos prisonniers, surtout pendant le temps que nous étions malades ; Jean et Isaac Boisson facturiers de Laine ; Pierre Lorange, (ou Orange) maître bastier Pierre Michel, voiturier ; Pierre Brun ; le nommé Terrieu : tous ces six sont de la ville de Nîmes ; le sieur Gouiraud,* [Goirand] *de la ville d'Uzès ; Daniel Vedel, de Clarensac ; Daniel Laget, de Montpellier ; Claude Juran, de Vallez ; Jacques Fontane, de Saint-Paul ; Pierre Amblard, de Génerargues ; François Salendres, de La Salle ; Antoine Turc de Saint-Etienne, des environs du Vigan ; Jean Mazeirac, des environs d'Alais ; Claude Bourdy ; Guillaume Lacombe, de La Salle ; Jean Martin ; Jaques Gras ; Jacques Ducros ; Fulcrand Fabre ; Jean Malzac ; Anthoine Mazel ; David Fesquet ; Pierre Duclos, Nicolas Audiger; Grulhet, [Gruillet] fils, et Charles Mercou : ces vingt sont des Cévennes ou des environs*. Les commentaires d'Etienne Serres pour certains d'entre eux seront indiqués dans la notice qui leur sera réservée.

[41] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit*., p. *op.cit*., p. 87-88. Cf. la liste citée, note 10.

nous abandonna sans nous envoyer aucune chaloupe, quoiqu'il nous l'eût promis en nous quittant. Et il serait encore plus coupable de notre naufrage, s'il était vrai ce qu'on m'a dit, savoir qu'il avait assuré plusieurs marchandises, qu'il n'avait point dans son navire. Je n'ai garde pourtant de tirer aucune conclusion de toutes ces conjectures ; mais je vous laisse, mon cher Monsieur, la liberté de conclure ce que vous trouverez à propos des principes historiques que je viens d'établir. Je finis ma relation puisqu'il faut que je change de place. Le lieu d'où je vous écris ne peut pas me garder ; la servitude me prépare une autre place ailleurs, où je dois bientôt aller. Si on m'y laisse quelque liberté, je tâcherai de vous faire savoir ce qui se passera dans mon exil et dans mon esclavage[42].

Ainsi, nous constatons qu'à la suite du naufrage, la plupart des rescapés se retrouvent sur deux îlets différents, tout au long de la journée du lundi et y passent la nuit dans des conditions particulières relatées. L'îlet où Etienne Serre débarque dans la soirée, a l'air davantage habité. Il est situé près de l'île de La Martinique puisqu'un seul bras de mer l'en sépare. Il dort tant bien que mal, atteint d'une forte fièvre, assis sur une chaise, dans une maison, quasiment vide, mais sans pouvoir prendre quelque nourriture ou étancher sa soif puisqu'il n'y en a pas.

Chirurgien, Pierre Issanchon a prit certaines précautions à bord, pendant la traversée, afin de pouvoir apporter des soins à des coreligionnaires malades. Il doit être plus résistant. Une fois à l'eau, il réussit à s'agripper à une pièce de bois qui flotte et gagne un îlet, au gré du vent et de la mer. Mais, comme les autres, il est victime des brûlures du soleil. Il y passe le reste de la journée du lundi. Trente-cinq autres compagnons d'infortune l'y rejoignent. Ils sont tous affamés. En faisant le tour de l'îlet, ils ne trouvent que des limaçons sur le bord de mer dont ils doivent se contenter. Dans un bois, vers le soir, ils découvrent un feu allumé par les Caraïbes qui sont sur la petite île. Ils le déplacent à un autre endroit pour y passer la nuit, plus en sûreté, se méfiant des serpents. Vers minuit, des Caraïbes passent les voir. Compatissants, ils leur donnent alors un peu de cassave, des petits poissons et un peu d'eau. Mais cela ne peut suffire à nourrir que quatre personne.

Le lendemain, le capitaine Peyssonnel se rend sur cet îlet où sont réunis des rescapés du naufrage. La plupart sont nus, les autres en chemise seulement, précise Pierre Issanchon. Ordre leur est donné de monter à bord d'embarcations pour gagner un endroit distant d'une lieue. Ils sont répartis chez des *habitants français* des alentours pour y être nourris et hébergés quelques temps. Deux jours plus tard, hommes[43] et femmes sont menés au Cul de Sac de la Trinité, situé *à quinze lieues* du Fort Saint-Pierre, pour y être rassemblés sur l'ordre d'un major. Les prisonniers sont alors dispersés dans des habitations du voisinage, par deux ou trois. Les habitants réquisitionnés pour l'occasion ont l'obligation de les loger, les nourrir et les soigner. Pierre Issanchon indique qu'il faut : *nous faire traiter de la brûlure du Soleil qui nous avoit fait élever des vessies par tout le corps, accompagnées de grandes douleurs.*

Celles et ceux, qui ont passé de longues heures dans l'eau ou sur des pièces de bois, parfois toute la journée, après le naufrage, sont effectivement atteints par de graves brûlures du soleil. Certains sont victimes d'insolations, souffrent de fortes fièvres, comas, nausées, sans compter les risques de déshydratation. L'un d'eux, de la religion réformée, après avoir échappé à la noyade, en meurt deux jours plus tard.

---

[42] M. LELIÈVRE, *[Deuxième relation...], op.cit.*, p.90-92.
[43] à part Etienne Serres qui se trouve déjà dans une maison.

Une grande partie des rescapés, une fois leurs plaies traitées, se rend au Fort Saint-Pierre. Certains veulent y trouver un travail et de quoi assurer leur subsistance. Les huguenots songent, de leur côté, à élaborer un plan pour quitter l'île. Il leur faut donc saisir l'opportunité d'un embarquement. Les capitaine de navires marchands, au mouillage dans les ports, sont souvent huguenots.

- Troisième relation d'Etienne Serres

Il est édifiant de lire le début de celle-ci :

Je ne sais, Monsieur, si vous avez reçu la relation que je vous envoyai du lieu de mon exil. Je vous l'écrivis aussitôt que j'y fus, pour essuyer les eaux de notre naufrage, et pour entrer dans la servitude, où les ennemis de notre religion ont résolu de nous faire périr. Si vous l'avez reçue, je suis persuadé qu'elle a touché votre coeur, et que vous avez déjà donné beaucoup de larmes et de soupirs à nos malheurs. Je n'ai pas oublié que je finis ma relation en vous promettant d'employer les moments que mon esclavage me laisserait dans l'Amérique, à vous informer des maux qu'on m'y ferait souffrir, afin que vous y prissiez la part que vous voulez y prendre. Je ne me suis pas trompé dans la pensée que j'ai eue depuis le commencement de notre périlleux voyage, lorsque j'ai cru que nos persécuteurs ne nous le faisaient faire que pour nous faire périr au milieu des flots, ou pour nous faire mourir plus cruellement parmi les sauvages. C'est de quoi je viens de faire de tristes expériences. Je vous avoue pourtant que, si la France ne portait pas son autorité jusque dans cette région, nos fers n'y seraient pas si pesants qu'ils ont été en France : les sauvages ont un coeur plus humain que nos Français, leur main est moins cruelle que celles de nos persécuteurs, ils gardent mieux le droit des gens, ils sont touchés des maux qu'on souffre, et sont moins disposés à faire souffrir des maux aux innocents ; ils aiment leurs compatriotes, ils sont hospitaliers envers les malheureux, ils donnent asile aux étrangers, et je puis dire, après ce que j'ai vu et expérimenté chez eux, que, si la France ne régnait pas dans l'Amérique, l'Amérique deviendrait notre France, je veux dire notre patrie ; les sauvages nous feraient l'office de compatriotes, lorsque nos compatriotes exercent contre nous la cruauté des sauvages[44].

Etienne Serres espère pouvoir se reposer quelques jours dans ce lieu. Il est sans forces pour se déplacer seul. Il risque d'être atteint par le tétanos, si les blessures provoquées par les clous dépassant de la pièce de bois contre laquelle il est resté coincé au début du naufrage ne sont pas soignées. Il lui faut aussi faire traiter les graves brûlures dont il est atteint.

[...] *Après que j'eus repris quelques forces, deux nègres me portèrent en divers lieux de l'île de la Martinique, où était cette maison. Après avoir été promener en divers endroits, je me trouvai enfin dans une sucrerie, où je fus si malade et si languissant, qu'il me fut impossible de passer outre. On me mit d'abord dans une petite maison où je vis des révolutions du temps bien promptes et bien fâcheuses. J'y étais incommodé beaucoup de la chaleur pendant le jour et du froid durant la nuit*[45]**.**

Cependant, une nouvelle crise de forte fièvre l'oblige à rester dans la sucrerie qu'il visite et où on ne veut pas le soigner. Les symptômes qu'il décrit font penser qu'il souffre

[44] Matthieu LELIÈVRE, *Un déporté pour la foi, Troisième relation du sieur Serres contenant sa captivité dans l'Amérique*, [La Martinique et Saint-Domingue], p. 93-95.
[45] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 95.

d'insolation, de déshydratation. Il a de fortes fièvres, tombe dans le comas, délire, et manque aussi de perdre la vue. Il demeure là, sans soins. Il y est même insulté, comme huguenot, par les propriétaires très catholiques et des forçats qui y travaillent[46].

Etienne Serres a aussi un panaris au pouce de la main droite et craint de le perdre. Et en plus de tous ces maux, il a attrapé des *chiques*[47] qui dévorent ses pieds, après le naufrage, en marchant dans le sable ou sur un sol poussiéreux !

Je puis vous dire aussi que je souffrais beaucoup de diverses blessures que j'avais reçues dans notre naufrage et de certains animaux nommés chiques, qui avaient percé mes pieds et qui les rongeaient continuellement, de cinq clous que j'avais en diverses parties de mon corps et d'un panaris, qui corrompit si fort le pouce de ma main droite, que j'en ai ce doigt estropié[48].

La puce chique est un petit insecte qui virevolte à quelques centimètres des sols sablonneux ou poussiéreux. La marche pieds nus, favorise la contamination avec ce parasite. L'infection des orteils notamment[49], presque constante au bout d'une semaine, entraîne une douleur gênant la marche[50]. Et en 1687, il ne doit pas être aisé d'ôter les puces chiques, en respectant des règles de propreté et d'hygiène pour éviter de graves infections. Toutes ces blessures et infections affectent la vie d'Etienne Serres qui les collectionne bien malgré lui.

---

[46] M. LELIÈVRE, *[Troisième relation...], op.cit.*, p. 96-97 : *Les injures vinrent se joindre à ces incommodités ; il y avait des forçats dans ce lieu, qui venaient m'insulter à tous moments d'une manière extrêmement cruelle ; ils vomissaient de si fortes injures contre notre religion et contre les fidèles confesseurs, que j'en avais mon coeur tout percé, quoi que je fisse pour ne les point entendre et que je feignisse alors une grande dureté d'oreille, pour n'être pas obligé à donner aucune réponse. Le maître de la maison et sa femme, tous deux Français et Bretons d'origine, papistes et fort bigots, se joignaient de temps en temps aux forçats pour m'insulter avec eux ; ils poussaient à leur tour diverses injures contre ma religion, et me disaient, pour aigrir mes plaies et pour me faire perdre courage dans mes maux, qu'ils ne sauraient se résoudre à donner aucun remède à un huguenot et à faire rien pour lui.*
Je n'avais alors sur mon corps qu'une méchante chemise et qu'un bonnet, et pour tout lit qu'un peu d'herbe. Mes souffrances furent alors si grandes que, par l'étroite liaison que notre âme a avec notre corps, je craignis de perdre entièrement la vue, et perdis ma mémoire en même temps : j'avais de la peine à apercevoir les objets, et ne conservais presque aucune idée des choses que j'avais vues et que j'avais parfaitement sues auparavant. Mon état était si triste que ce serait vous en dire très peu de chose que de vous assurer que le soleil avait si fort brûlé mon corps que je ne conservais rien de ma couleur naturelle ; ses ardeurs avaient si fort rôti ma peau, qu'il semblait qu'elle eût passé par un feu très ardent. Ce sera encore vous dire peu de mon triste état, si j'ajoute que la forte fièvre que j'avais, séchait tout au dedans et qu'elle consumait toute ma vigueur.

[47] La puce chique, la plus petite puce connue dans les zones tropicales *(Tunga penetrans*) provoque la tungose. Elle existe toujours aux Antilles. Elle s'attaque à l'homme et aussi au bétail, moutons, cochons, chiens, souris....

[48] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 97-98.

[49] zone très sensible, car inflammatoire.

[50] Elle peut même la rendre impossible en cas de lésions multiples. Des infections, surinfections peuvent alors provoquer des ulcères, abcès, septicémie, gangrène, ou tétanos.

- Etienne Serres survit à tous les maux qui l'accablent et demeure opiniâtre

Je souffrais tous ces maux en même temps ; mais, pour si rudes qu'ils fussent, je n'y fus pas si sensible que je le fus aux attaques de plusieurs persécuteurs qui, par leurs discours, mêlaient le feu et le poison parmi mes maux. Ce qui m'affligea et m'accabla davantage, fut la persécution d'un Provençal, nommé M. Le Bègue, major de cette île. Celui-ci mettait toute son autorité et toute sa sévérité en usage pour ne me laisser aucun repos, lorsque les autres persécuteurs faisaient tous leurs efforts pour me le ravir. Il venait me dire souvent que je n'aurais jamais de repos jusqu'à ce que j'aurais changé de religion, et que si je refusais longtemps de le faire, je ne saurais éviter le gibet ; que c'est là où il me ferait bientôt mourir honteusement. Je lui répondis que sa menace ne m'étonnait point, et que le supplice qu'il me préparait ne me faisait point de peur ; qu'il ne fallait point me faire venir si loin pour me le faire souffrir; que j'y étais disposé dès ma prison en France, et qu'on aurait mieux fait, pour abréger mes peines, de m'y condamner alors[51].

- Etienne Serres gagne le Fort Saint-Pierre

Dès qu'il est en état de se tenir à cheval, Etienne Serres se rend au Fort Saint-Pierre[52], distant de vingt-cinq lieues. Il entend s'y faire soigner par un chirurgien, pour éviter l'amputation du pouce de sa main droite. Il espère pouvoir trouver du pain convenable pour améliorer son alimentation et s'y reposer pour améliorer son état de santé. Il pense échapper à la vigilance des autorités, pour ensuite, une fois rétabli, tenter de quitter l'île. De nombreux navires marchands mouillent dans la rade. Il reste ensuite à trouver un embarquement avec un capitaine de la religion réformée...

- Le capitaine du *Notre-Dame de Bonne Espérance* ne sera pas inquiété de la cause du naufrage

A son arrivée, Etienne Serres apprend : [...] *le véritable sort du capitaine de notre navire, qui avait fait naufrage. Le bruit avait été que le général*[53] *lui ferait faire son procès, et qu'il serait jugé par les capitaines des navires. Mais on m'assura dans le Fort qu'on ne lui avait intenté aucun procès, qu'on le laissait au contraire vivre en paix. Ce ne fut pas la seule nouvelle qu'on me donna dans le Fort-Saint-Pierre. Si celle-là vint m'assurer du repos de ce capitaine, il y en eut une autre qui m'ôta l'espérance du repos que je cherchais.*

- Les trois huguenots opiniâtres recherchés au Fort Saint-Pierre sont arrêtés

Le comte de Blénac, gouverneur général des Iles d'Amérique, est furieux de constater (selon les informations des jésuites et du major Le Bègue) que certains huguenots sont

---

[51] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 98-99. [...] *Il me rendit diverses visites, qu'il accompagna toujours de semblables discours. Les autres personnes qui me visitèrent ne portaient pas un meilleur coeur et ne me tenaient pas un plus doux langage.*

[52] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 99-100. *L'état où j'étais demandant du repos, et le lieu où j'étais ne m'en laissant point, aussitôt que je pus me tenir sur un cheval, je changeai de place. J'allai au fort Saint-Pierre, qui est à vingt-cinq lieues du lieu dont je viens de parler. Mon but fut, en me tirant d'une forte persécution, de chercher quelque remède à mon doigt, que je craignais de perdre et d'être obligé de faire couper, et de trouver quelque peu de pain, n'en ayant point pu avoir dans ce lieu où mes maux m'avaient arrêté, quelque instance que je fisse, et quelque argent que je pusse offrir pour cela.*

[53] le comte de Blénac, gouverneur général des Iles d'Amérique, résidant au Fort-Saint-Pierre .

relaps ou n'ont pas encore abjuré. Il s'occupe alors du sort de trois opiniâtres, à titre d'exemple. Recherchés, arrêtés, ils sont mis dans un petit cachot du fort Saint-Pierre où règnent chaleur et puanteur.

On me dit d'abord que je devais me préparer à voir augmenter mes peines, puisque j'allais tomber entre les mains de M. de Blenac, général des Iles françaises, homme extrêmement rude, et animé de tout l'esprit de cruauté qui anime la religion romaine. On ajouta, pour me persuader mieux ce qu'on me disait de lui, et pour éprouver davantage mon coeur, qu'il avait déjà fait prendre le sieur Pelat, chirurgien de Sommières, un de nos prisonniers, échappé du naufrage ; et qu'il faisait chercher le sieur de Lerpinière, de Saumur, qui avait étudié en théologie, faisant battre pour cela le tambour partout, et donnant ordre à tous ceux qui sauraient où il était caché de le révéler. Ce digne confesseur était alors dans la maison du sieur Lafon, marchand du Fort-Saint-Pierre, qui l'avait retiré de nuit charitablement chez lui, et qui, en étant soupçonné, et ne voulant pas l'avouer, fut mis dans un cachot, et y fut détenu jusqu'à ce qu'il l'eût déclaré[54].

Loger un huguenot est un grave délit. Le marchand charitable est emprisonné et questionné jusqu'à ce qu'il dise où se trouve Etienne de Lerpinière que l'on recherche.

Ayant appris toutes ces choses, je fis tout ce que je pus pour me dérober à l'oeil et à la main de ce terrible instrument de la persécution et de la fureur de France; je me tins caché le mieux qu'il me fut possible. Mais tous les soins que je pris pour éviter le coup de ce persécuteur furent inutiles ; il sut bientôt où j'étais, et il ne l'eut pas plus tôt su, qu'il m'envoya chercher par un de ses gardes. Il se promenait devant le Fort, avec le major, lorsque je me présentai devant lui. J'étais dans un état à faire pitié à l'homme le plus cruel du monde ; mais je ne remarquai en lui aucune pitié pour moi. Tout y fut inhumain, fort scandaleux et entièrement barbare. Il ne voulut jamais écouter rien de ce que je lui voulais dire pour le toucher, et j'eus mes oreilles frappées de plusieurs injures, de grosses menaces et d'horribles blasphèmes que sa bouche vomissait à tous moments. Il ne se contenta pas de cela ; il commanda diverses fois au garde qui m'avait conduit près de lui, de me casser la tête avec un bâton qu'il portait, et lui ordonna enfin de me mettre dans le cachot où étaient les sieurs Pelat et Lafon. Le garde me mit dans ce cachot, où le sieur de Lerpinière fut mené la nuit suivante[55].

- Mis au cachot Etienne Serres, M. Pellat et Etienne de Lerpinière abjurent

Etienne Serres après avoir reçu des coups de bâton sur le crâne, décrit le cachot dans lequel il est mis avec ses coreligionnaires et ce qu'ils endurent : *Ce cachot ressemble à un four, il en a la forme et la grandeur, aussi bien que les incommodités. On n'y peut entrer qu'en se courbant, et on a de la peine à y respirer. La lumière n'y entre d'aucun côté, et, comme il est au fond du corps de garde, derrière une grande cheminée où tous les soldats font leur cuisine et divers feux, il n'est guère moins chaud qu'un four. Quoique je fusse tout nu dans ce cachot, ayant quitté la chemise que je portais, l'eau de mes sueurs coulait toujours sur tout mon corps, et de telle manière qu'il semblait qu'on l'y versât à pleins seaux. Ce n'est pas là la seule incommodité de ce cachot : les ordures qu'on était obligé d'y faire, sur lesquelles il nous fallait coucher, rendaient ce cachot du tout insupportable par sa corruption et par sa puanteur. Nous fûmes bien surpris de nous voir dans ces horribles*

[54] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 100-101.
[55] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 101-103.

peines, et nous ne le fûmes pas moins d'apprendre que c'étaient les ordres de nous traiter avec cette cruauté.

Voyant que la persécution nous poursuivait partout, et qu'elle renouvelait et redoublait tous les jours ses coups pour nous faire succomber à force de supplices, nous trouvâmes que la mort nous serait meilleure incomparablement que la vie. Après cette considération, je passai toute une nuit en prières, priant Dieu instamment ou de me retirer lui-même du monde, ou d'inspirer à mes ennemis de me faire promptement mourir, afin que je ne succombasse point sous la longueur d'une persécution si violente. Je me sentais alors assez de courage pour mourir avec joie, quelque mort qu'on me fît souffrir ; mais j'avoue que je ne me trouvais point assez fort pour soutenir une longue épreuve dans le cachot épouvantable où on m'avait mis. On arracha enfin de notre main une signature contre notre religion, sans nous obliger à parler et à faire aucun serment contre elle[56].

On arrache ainsi à Etienne Serres et ses compagnons un seing au bas d'un acte d'abjuration ! Mais ils ne sont pas obligés de dire à voix haute qu'ils renoncent à la religion réformée. Ils se trouvent, sans doute dans un tel état qu'ils en sont incapables. Et cela donne d'autant moins de crédibilité à leur signature. Cependant, Etienne Serres se sent honteux, contraint d'avoir accordé sa signature[57], pour pouvoir être libéré de cet horrible cachot. Il entend désormais réparer sa faute. Il fera tout pour y parvenir, une fois libre.

Mais au lieu de rester en liberté sur l'île de La Martinique, le gouverneur les exilent à l'île de Saint-Domingue. Ils embarquent donc, quelques jours après leur sortie du cachot, à bord du *Prophète Royal*. Avant d'y parvenir, le navire doit d'abord faire escale à l'île de La Dominique, puis à l'île de Saint-Christophe.

Notre faute nous ouvrit à la vérité notre cachot, mais ne nous fit pas trouver notre entière liberté, car, outre le trouble qu'elle causait à notre conscience, elle nous laissa celui de nous voir toujours entre les mains de nos persécuteurs, qui continuèrent leur cruauté contre nous. Quelques jours après qu'ils nous eurent fait sortir de la prison horrible du Fort-Saint-Pierre, on nous mit sur un petit navire nommé le Prophète Royal, commandé par un capitaine de la ville de Dieppe, qu'on appelait le capitaine Beauvlain, papiste de religion. Il eut ordre de nous porter à Saint-Domingue, qui est une grande île éloignée de la Martinique, de deux cent soixante lieues, fort malsaine. Tout cela fut conduit par le commandement de M. de Blennac (sic) ; c'est le général des inhumanités. Comme s'il avait voulu nous empêcher d'oublier les actes de cruauté qu'il avait exercés contre nous, il les continua jusque dans le navire où il commanda de nous mettre, et jusque dans l'île de Saint-

---

[56] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 103-104.

[57] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 105-106. *Quoique cette faute fût contrainte, et que mon coeur n'y eût point de part, je la reconnus un moment après, ma conscience me la reprocha, mon coeur en gémit, et mes yeux en pleurèrent amèrement. Si les anciens ont dit du péché de saint Pierre, lorsqu'il renia son Maître, qu'il en eut tant de honte et qu'il en sentit tant de douleur, qu'il en pleura toute sa vie, je puis dire que ma faute m'a paru si honteuse, et qu'elle a fait une si forte impression en moi, que la douleur que j'en ai eue, et que j'en ai encore, durera autant que ma vie : je l'ai toujours devant mes yeux, je la sens toujours dans mon âme, et j'en ai toujours des remords dans ma conscience. Qu'elle est calme, cette conscience, tandis qu'elle est pure devant Dieu ! Mais qu'elle est agitée aussitôt qu'elle vient à perdre sa pureté ! Que de repos tandis que nous glorifions Dieu en nos corps et en nos esprits ! Mais que de troubles aussitôt que quelqu'une de ces parties de nous-mêmes vient à se révolter de son service et à être contraire à sa gloire ! Je sais maintenant l'un et l'autre par expérience.*

Domingue où il ordonna de nous mener ; car il ne permit de nous donner pour toute nourriture pendant notre voyage, que quelque méchant boeuf salé, et quelque peu de farine de manioc, dont un chien affamé n'aurait pu manger. Le capitaine du navire, s'étant aperçu que nous ne pouvions pas entretenir notre vie par de tels aliments, et que nous ne saurions éviter de la perdre si nous n'avions une autre nourriture, eut la charité de nous faire part de celle de son équipage[58].

Le capitaine du *Prophète Royal* fait escale et reste quelques jours au mouillage à l'île de La Dominique pour y prendre de l'eau et du bois. Les Caraïbes habitant l'île en profitent pour venir à bord et vendre des fruits et autres denrées[59] qui permettent d'améliorer l'ordinaire.

Le navire poursuit sa route en direction de l'île de Saint-Christophe pour y prendre une cargaison de sucre. Après deux jours au mouillage, Etienne Serres et ses compagnons débarquent[60]. Une fois à terre ils sont menés devant le gouverneur, Claude de Roux de Saint-Laurent. Mis en prison, ils restent là, un mois, sans pouvoir communiquer, ni recevoir de visites. Des huguenots et des nouveaux convertis demeurent dans l'île qui est partagée entre les Français et les Anglais. Le gouverneur vient cependant les voir et leur dit qu'il doit observer les ordres donnés. Mais, touché par leur sort, il témoigne de la compassion à leur égard. Il permet à son chirurgien, notamment, de prodiguer quelques soins à Etienne Serres. Des coreligionnaires français et anglais parviennent finalement à faire entrer dans les lieux, des denrées et cadeaux qui réconfortent les trois prisonniers. Etienne Serres précise *La maison qui se signala le mieux dans cette occasion fut celle de M. Jean Papin, de laquelle nous reçûmes de grands bienfaits*. Jean Papin, un huguenot installé depuis longtemps sur l'île est effectivement très charitable avec ses coreligionnaires.

---

[58] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 106-107.

[59] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 107. *Nous fûmes mouiller à une île nommée la Dominique, qui est la retraite et la demeure des sauvages. Nous y fîmes quelque séjour, pour y faire quelque provision de bois et d'eau. Plusieurs sauvages, de ceux qui habitent cette île, vinrent dans notre bord pour nous vendre des fruits et beaucoup d'autres choses de leur pays.*

[60] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 108-109. *De là, nous fûmes mouiller l'ancre à Saint-Christophe, qui est une île moitié française et moitié anglaise. Ce qui obligea le capitaine à mouiller dans cette île, fut parce que notre vaisseau y devait prendre du sucre.*

Deux jours après, on nous mit à terre, et nous n'y fûmes pas plus tôt qu'on nous mena devant M. de Saint-Laurent, gouverneur de cette île, selon l'ordre qui en avait été donné au capitaine de notre navire. Ce gouverneur nous fit conduire d'abord en prison, où nous fûmes pendant un mois, sans être visités et sans pouvoir être vus d'aucune personne de notre religion, ni de celles qui la professaient, ni de celles qui en avaient fait profession, cela ayant été fortement défendu. Quoique notre prison fût assez forte, nous y étions gardés la nuit par un grand nombre de soldats. Le gouverneur nous y vint voir, et nous y témoigna avoir beaucoup de regret de nous traiter avec toute la rigueur qu'il exerçait contre nous, nous faisant en même temps connaître qu'il y était obligé par des ordres auxquels il ne pouvait pas résister. Il fut si fort touché de notre sort et de notre état qu'il m'envoya, à moi en particulier, son chirurgien pour me faire divers remèdes, et qu'il nous consola tous, par divers bienfaits que nous reçûmes de lui.

La défense qu'on fit de nous laisser voir à ceux de notre religion, ne laissa pas de récréer nos entrailles par les effets de leur charité. Plusieurs Français et plusieurs Anglais trouvèrent le moyen de faire entrer leurs présents dans notre prison. La maison qui se signala le mieux dans cette occasion fut celle de M. Jean Papin, de laquelle nous reçûmes de grands bienfaits.

Jean Olry, notaire, huguenot, originaire de Metz, condamné à l'exil et déporté aux Antilles, le confirme également, aidé par Jean Papin. Il l'évoque dans ses mémoires : *M. Papin, personnage d'un grand mérite, fort riche, très obligeant, et qui sert d'asile à tous ceux de ses frères qui abordent dans cette île, auxquels il fait de grandes charités*[61].

Etienne Serres et ses compagnons rembarquent à bord du *Prophète Royal : Après que Dieu nous eut ainsi consolés dans Saint-Christophe, nous en partîmes pour Saint-Domingue, où nous arrivâmes dix jours après. En y arrivant, nous entrâmes dans un quartier de cette île appelé le Cap. Notre capitaine nous présenta à M. de Franquenay, lieutenant du roi, fort papiste, mais humain et très honnête homme ; nous en fûmes convaincus par divers effets. Aussitôt que nous fûmes présentés à lui, il nous dit que les lettres de M. le général étaient pour M. de Quissy* [Cussy], *gouverneur, qui se tient au Port-de-Paix, à trente lieues du Cap. Il ajouta qu'il nous y ferait conduire par la première commodité, que cependant il nous donnerait la liberté de nous promener, et qu'il nous priait de venir manger à sa table, ce que nous fîmes, en ayant un extrême besoin.*

Pendant le séjour que nous fîmes au Cap, les dimanches et les jours de fêtes, nous nous retirions dans les bois, où nous passions toute la journée, pour n'avoir nulle part aux actes de la superstition et de l'idolâtrie, et pour remplir les devoirs de notre sainte religion. M. de Franquenay, en ayant été averti, nous en fit diverses plaintes, et nous dit qu'on nous obligerait à faire notre devoir[62] *dans les exercices de la religion catholique ; mais, quoi qu'il nous pût dire à ce sujet, nous tînmes toujours la même conduite.*

Lors de leur séjour au Cap, Etienne Serres, M. Pellat et Etienne de Lerpinière sont libres de se déplacer et relativement bien traités par le lieutenant du roi. Ce dernier leur fait tout de même quelques remontrances, car ils se sont bien gardés d'assister à la tenue d'une messe ou d'une fête religieuse catholique. Ils parviennent ensuite au Port-de-Paix, lieu de la résidence du gouverneur de l'île de Saint-Domingue, Pierre-Paul Tarin de Cussy, où ils se présentent.

Nous fûmes treize jours au Cap. En étant partis ensuite, nous arrivâmes au Port-de-Paix, où étant présentés à M. de Quissy, [Cussy], *gouverneur, il lut les lettres qu'on lui rendit sur notre sujet, et nous dit sur l'heure, que M. le général*[63] *lui écrivait que nous étions des gens très dangereux, et qu'il ferait bien de nous séparer*.

---

[61] Othon CUVIER, *La persécution de l'Église de Metz décrite par le sieur Jean Olry*, deuxième édition, accompagnée de sources et de notes par Othon Cuvier, pasteur de cette Église, Paris, Librairie A. Franck, 1859. (cf. p.211-212). Jean Olry (°Metz 1623 +Cassel 1707) avocat, puis notaire à Metz, condamné à l'exil et déporté aux Antilles, rencontre Jean Papin, lors de son séjour à l'île de Saint-Christophe. A son retour, il s'établit en Allemagne. Dans le récit qu'il publie à Hanau, en 1690 il écrit [...] *et de rendre visite à un honorable vieillard qui loge depuis un long temps dans cette île,* [Saint-Christophe] *nommé M. Papin, personnage d'un grand mérite, fort riche, très obligeant, et qui sert d'asile à tous ceux de ses frères qui abordent dans cette île, auxquels il fait de grandes charités.*

[62] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 109-110.

[63] Le comte de Blénac.

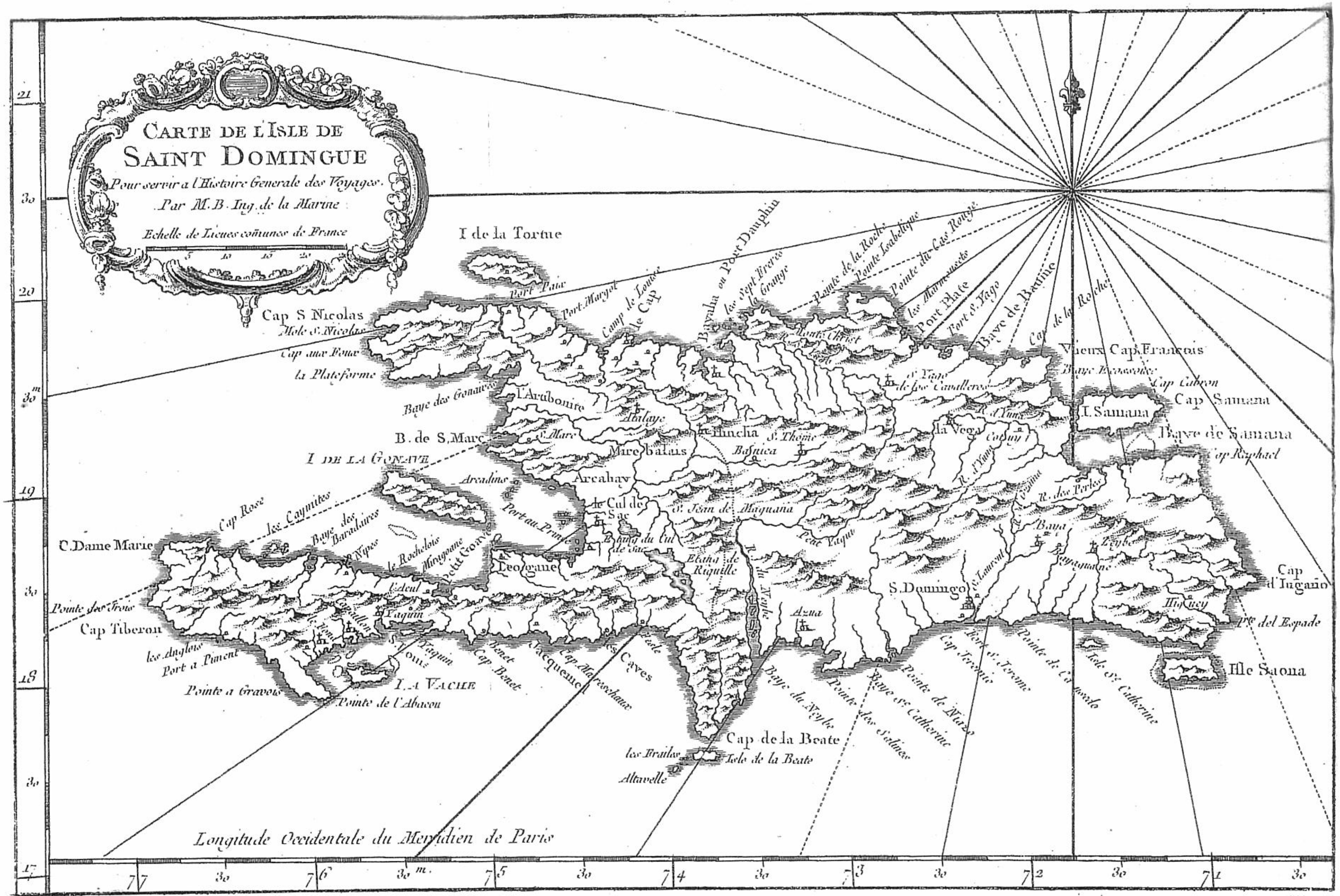
CARTE DE L'ISLE DE
SAINT DOMINGUE
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages.
Par M. B. Ing. de la Marine
Echelle de Lieues comunes de France
I de la Tortue
Cap S Nicolas
Mole S. Nicolas
Cap aux Foux
la Plateforme
Baye des Gonaives
L'Arbonite
B. de S. Marc
I DE LA GONAVE
Mirebalais
Arcahay
Hincha
Banica
S. Jean de Maguana
Cul de Sac
Port au Prince
Leogane
Petit Goave
Cap Rose
les Caymites
C. Dame Marie
Pointe des Trois
Cap Tiberon
les Anglois
Port a Piment
Pointe a Gravois
Pointe de l'Abacou
I. A VACHE
Les Cayes
Cap de la Beate
Isle de la Beate
Altavelle
Azua
S. Domingo
la Vega
Baya
Zeybe
Higuey
Cap d'Ingaño
Pte del Espade
Ile Saona
Isle Ste Catherine
I. Samana
Cap Samana
Baye de Samana
Cap Raphael
Cap Cabron
Vieux Cap Francois
Port de Paix
Port Margot
Port Plate
Bayaha ou Port Dauphin
Monte Christ
Baye de Neybe
Pointe de Nizao
Longitude Occidentale du Meridien de Paris
21
30
20
30m
19
30
18
30
17
77
30
76
30m.
75
30
74
30
73
30
72
30
71
30

Tom. XV.

N° 10.

Le gouverneur de Cussy sépare Etienne de Lerpinière de ses compagnons[64]. Sur son ordre, le lendemain, Etienne Serres et M. Pellat se rendent à Léogane. Le lieutenant du roi répond à M. Pellat qui l'interroge sur leur avenir, qu'ils sont désormais libres de chercher de quoi gagner leur vie. Etienne Serres profite de cette bonne nouvelle pour échafauder un plan pour quitter l'île. [...] *comme on m'avait assuré que le fond de l'île à Vache était le seul endroit où nous pouvions nous libérer des mains de nos ennemis, par le secours des Anglais qui y voyageaient, j'étais d'avis d'y aller, quoique le voyage fût pénible et dangereux, pour nous arracher aux mains cruelles de nos persécuteurs.*

Le fond de l'île à Vache est à cinquante grandes lieues de Léogane ; il faut faire tout ce chemin par terre ; on trouve des maisons pour loger jusques à Nippe[65], qui est à vingt lieues de Léogane ; mais, de Nippe jusqu'au fond de l'île à Vache, on ne trouve aucun lieu où on puisse mettre la tête bien à couvert. Les voyageurs ont de la peine à faire ce chemin, à cause des grandes difficultés qu'ils y trouvent ; ce pays est couvert de bois, si longs et si épais, qu'on a beaucoup de peine à s'y ouvrir quelque voie ; on y trouve des montagnes d'une hauteur prodigieuse, et des rivières qui grossissent si fort par les pluies, surtout dans les mois de septembre et octobre, qu'on ne saurait alors y passer ; on ne peut point y voyager à cheval, n'y ayant point de chemin ouvert, et trouvant partout des embarras où le meilleur cheval ne pourrait jamais passer, et d'où il ne saurait jamais se tirer; de sorte que ceux qui veulent aller par terre de Nippe jusqu'à l'île à Vache, sont obligés de faire trente lieues à pied, à travers les bois et mille difficulté[66].

On ne peut point entreprendre ce voyage sans le secours de bons guides. Les meilleurs et les seuls qu'on peut avoir sont des chasseurs qu'on appelle boucaniers; ceux-ci savent les routes qu'il faut tenir, là où il semble qu'on n'en peut point trouver, parce qu'ils passent les deux ans entiers dans les bois pour les apprendre. Pendant le séjour qu'ils y font, ils ne mangent autre chose que la chair de cochon et de boeuf, de quelques oiseaux et de certains animaux qu'on appelle lézards, qui sont de la grosseur des plus gros lapins, fort affreux à voir, mais bons à manger. Ce voyage, qui est si difficile à faire par terre, se peut faire aussi par mer ; mais il est alors extrêmement long, parce que le vent est ordinairement contraire. Ceux à qui ce pays n'est pas inconnu, et qui n'ignorent pas que, lorsque j'y ai voyagé, j'étais toujours malade, auront de la peine à croire que j'aie fait ce voyage à pied, et ne manqueront pas de dire en eux-mêmes, pourquoi je ne l'ai pas fait par mer, pour si long qu'il fût à faire de cette manière, puisqu'il était plus facile et plus conforme à mon état. Pour tirer ceux-ci de leur difficulté, je leur dirai la raison qui m'empêcha de voyager par mer[67].

Etienne Serres est bien renseigné sur la route qu'il doit suivre après avoir quitté Léogane et gagné Nippes. Il nous livre une belle description du chemin à parcourir pour atteindre le Fond de l'île à Vache. C'est une véritable aventure et il lui faut trouver des

---

[64] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 111-112. *Le lendemain, il me fit partir avec le sieur Pelat, et nous envoya tous deux à un endroit appelé Léogane, qui est à quatre-vingts lieues du Port-de-Paix, et où M. Dumas, autre lieutenant du roi, tient ses assises. J'étais toujours malade, ce qui m'obligea à rester au lieu où nous avions débarqué, qui était à quelques lieues de celui où M. Dumas faisait son séjour. Pelat fut le voir pour savoir ce qu'il voulait faire de lui et de moi. Il lui répondit que nous pouvions chercher tous deux à gagner notre vie. Cette nouvelle me fut bientôt portée au lieu où j'étais ; Pelat ne me l'eût pas plus tôt donnée, que je lui dis que, puisque nous étions mis en liberté, nous ne devions penser et travailler qu'à nous sauver;*

[65] Nipes ou Nippes, port de la côte occidentale de Saint-Domingue.

[66] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 112-113.

[67] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit.*, p. 113-114.

guides, qui seuls, peuvent le conduire et dans l'état dans lequel il se trouve. Mais, il prend le risque d'entreprendre ce voyage qui peut le mener vers la mer et un navire, ou une barque, pour quitter l'île de Saint-Domingue. Toutefois, il retarde son voyage. les Espagnols qui possèdent la moitié de l'île de Saint-Domingue, sont toujours en guerre avec les Français. Au début du mois d'août 1687, ils attaquent le fort du Petit Goave[68]. L'affaire est réglée.

- Le 10 août 1687, Etienne Serres quitte Léogane et part seul pour Nippes.

J'entrepris alors mon voyage ; de sorte que, ne pouvant point l'entreprendre par mer, je fus contraint de le faire par terre.

Le sieur Pelat, considérant les grandes difficultés de ce voyage, ne put point se résoudre à le faire avec moi. Je partis donc seul de Léogane, le dixième du mois d'août de l'année 1687. Dix jours après, j'arrivai à Nippe, toujours malade, ce qui m'obligea à me loger chez un chirurgien, pour me faire traiter. Je fus chez lui l'espace de trois semaines, pour profiter de ses soins et de ses remèdes.

Etienne Serres, toujours souffrant, trouve un chirurgien à Nippes qui le loge pendant trois semaines et lui prodigue des soins. Finalement, M. Pellat[69] rejoint ce lieu, persuadé de la bonne idée d'aller au Fond de l'île à Vache. Il y laisse cependant, son compagnon qui rejoint ce lieu, un peu plus tard.

J'en partis peu de jours après pour me rendre là où il était allé. Je fus accompagné de trois guides, qui menaient beaucoup de chiens et qui étaient bien armés. Cet équipage est nécessaire pour découvrir et pour arrêter les nègres marrons, qui sont cachés dans les bois où il faut passer ; ce sont des esclaves qui se sont sauvés des maisons de leurs maîtres, et qui ne font aucun quartier aux voyageurs quand ils sont plus forts[70].

Nous fîmes diverses rencontres qui servirent à nous réjouir dans le voyage, dont en voici quelques-unes : nous trouvions des troupes de cochons sauvages de trente et quelquefois de quarante ; nous en prenions tous les jours, et quand nous avions quelque envie d'en manger, nous en faisions cuire, au premier lieu où nous trouvions de l'eau. Nous vîmes passer aussi à nos côtés et devant nous des bandes de boeufs et de chevaux sauvages,

---

[68] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 114-116. *Je ne pus pas faire ainsi mon voyage, parce qu'au commencement du mois d'août de l'année 1687, les Espagnols, qui tiennent la moitié de l'île de Saint-Domingue, et qui sont toujours en guerre avec les Français, firent une descente au petit Goave. Quarante-deux Espagnols se rendirent les maîtres du fort, et les autres furent dans les maisons pour les piller. Leur main se porta au sang, aussi bien qu'au butin ; ils tuèrent M. le procureur général et sa femme, et quelques autres personnes qui avaient voulu faire quelque résistance. Le voisinage fut bientôt averti de ce désordre. Les Français voisins y accoururent, et comme ils ont de bons chevaux, ils se rendirent promptement devant le fort. Ceux qui avaient pillé et massacré se jetèrent dans quelques barques en diligence, avec leur butin. Le fort fut repris, et les quarante-deux Espagnols qui s'en étaient rendus les maîtres, furent pendus le lendemain. Ceux de leur nation, voulant venger leur mort,* étaient toujours *le long de la côte ; pour éviter leurs actes d'hostilité, il fut défendu à tous ceux qui avaient des barques, de les mettre en mer.*

[69] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 117. *Pelat vint m'y trouver dans ce temps-là, et me dit, dès son arrivée, que, suivant mon conseil, il était venu à Nippe, pour aller dans le fond de l'île à Vache. Quelques jours après, je trouvai une bonne compagnie pour y aller. Mes incommodités m'empêchant encore de marcher, Pelat profita de cette occasion, et me laissa à Nippe.*

[70] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 116-117.

sans qu'ils se tournassent jamais pour nous donner aucune atteinte. J'admirai souvent la douceur de tous ces animaux féroces, après avoir senti les effets de la férocité des hommes. Si ces objets adoucissaient un peu les fatigues de mon voyage, j'eus des incommodités qui me les rendirent bien rudes ; je souffris de maux qui souvent me firent perdre courage, et m'ôtèrent l'espérance de pouvoir jamais arriver au fond de l'île à Vache, où je devais me rendre. J'eus une grosse fluxion, et une grande inflammation sur une de mes jambes, qui fut la quatrième fois que j'en avais été travaillé dans l'Amérique. Mais quelques peines que je souffrisse, et quelques craintes que j'eusse dans mon voyage, Dieu me soutint toujours et me fit la grâce de parvenir au fond de l'île à Vache, où j'allais.

Etienne Serres, atteint d'une grosse fluxion et d'une inflammation à la jambe, tient bon et arrive au Fond de l'île à Vache. Il décrit le lieu qu'il découvre enfin. L'air y est malsain et plein de moustiques :

Ce quartier n'est pas fort habité ni fort commode pour les malades et pour les voyageurs. On a de la peine à y trouver de quoi se refaire d'une longue maladie et d'un long voyage. Il n'y a que quatorze habitants et presque tous sont pauvres ; ils ne peuvent vivre que de leur chasse. L'air y est fort malsain, et on y est fort incommodé par trois sortes d'animaux, qui ne laissent aucun repos, ni jour ni nuit, aux habitants ni aux voyageurs. On appelle les uns des maringoins, que nous appelons en France des moucherons on nomme les autres moustiques, qui sont un peu plus petits, et les autres racadors, qui sont les plus piquants et les plus dangereux ; ils percent et déchirent la peau, où ils peuvent porter leur pointe ; ils sont si fort appréhendés que les femmes qui s'occupent à la couture, se mettent dans un pavillon, qui est comme un lit de toile fort claire, pour se mettre à couvert de ces animaux.

Les incommodités qu'on souffre dans cette île font souvent souhaiter aux voyageurs d'en sortir. Mais la peine qu'ils ont de trouver quelque barque pour aller ailleurs, font souvent qu'ils y font un plus long séjour qu'ils ne voudraient. Quelquefois on passe les six mois dans ce lieu sans y voir des barques anglaises, qui sont celles-là seulement dont les gens de notre ordre peuvent recevoir quelque secours. Les Anglais n'y viennent aborder que fort rarement, parce qu'on ne leur permet de venir dans les îles françaises que pour y chercher de l'eau, et que pour y couper et y préparer du bois, ce qu'il faut qu'ils fassent dans les vingt-quatre heures, car c'est tout le temps qu'on leur donne pour y demeurer.

Etienne Serres est dans ce lieu depuis trois semaines, mal en point et piqué par les moustiques. (M. Pellat ne s'y trouve pas). Il espère la venue prochaine d'une embarcation, ou d'un navire à bord duquel il puisse monter pour fuir cette île de relégation pour lui.

Lorsqu'en ce triste lieu j'étais dans l'attente et dans l'impatience de voir quelque Anglais, heureusement, trois semaines après mon arrivée, une barque anglaise de la Jamaïque y vint mouiller. Elle était commandée par un capitaine hollandais, bon protestant, nommé capitaine Drée, de la ville d'Horn, qui est à cinq lieues d'Amsterdam.

Au bout de trois semaines, Etienne Serres a beaucoup de chance. Il demande au capitaine de la barque anglaise qui vient de mouiller dans le port, s'il peut le prendre à son bord. La conversation se fait en espagnol, langue commune à ces deux hommes. Le capitaine Drée, huguenot originaire de la ville d'Horn (proche d'Amsterdam, aux Provinces-Unies) est touché par le sort d'Etienne Serres. Il lui propose d'embarquer, cependant, s'il vient de la Jamaïque, il n'y retourne pas. Il doit mener sa barque à l'île de Curaçao.

Je n'eus pas plus tôt appris qu'il était Hollandais, et qu'il savait parler espagnol, que je fus le voir. Je lui fis bientôt connaître, en langue espagnole, qui j'étais, et le priai en même temps d'avoir pitié de moi, pour me tirer de la dure captivité où j'étais depuis longtemps. Il me répondit qu'il était touché de mon état, qu'il voudrait pouvoir mettre fin à mon esclavage, qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour cela ; mais que, ne retournant point à la Jamaïque, et étant obligé d'aller à Curassol[71]*, qui est une île qui appartient à Messieurs les Hollandais, à deux cent soixante-dix lieues de l'île à Vache, tout ce qu'il pouvait faire pour moi était de me porter jusque-là. Je lui dis que la charité que je remarquais en lui, et l'offre qu'il venait de me faire, me consolaient beaucoup ; que cela suffisait pour m'obliger à me joindre à lui et le suivre, quand il me porterait au bout du monde ; que je lui aurais une grande obligation s'il avait la bonté de me porter jusqu'à l'île où il devait aller.*

Son offre obligeante fut suivie de bons effets. Il voulut bien que le lendemain je me misse dans sa barque. Là j'expérimentai la différence qu'il y a entre les coeurs qui aiment la vérité, et ceux de qui elle n'est point aimée. Ce capitaine me donna d'abord sa chambre, et m'obligea à prendre son lit, me voyant bien malade. Sa charité alla plus loin, car il commanda au garçon qui le servait d'être attaché à moi, de me rendre tous les services qu'il pourrait, de me donner ce que je demanderais. Le voyage fut de trois semaines, et j'avoue que, quand il eût duré plus longtemps, je ne l'eusse point trouvé long. Combien de fois ai-je béni Dieu de m'avoir fait tomber en des mains si différentes de celles de nos persécuteurs et de leurs satellites[72] *!*

Etienne Serres est choyé par le capitaine Drée qui lui donne sa chambre pour se reposer. Le voyage dure trois semaines : *Ce digne capitaine, dont je ne saurais assez louer la bonté et la charité, m'ayant mené heureusement dans l'ile de Curassol , je m'y reposai quelque temps* [...].

Etienne Serres débarque dans un havre de quiétude lorsqu'il découvre l'île de Curaçao. Il peut enfin trouver un chirurgien pour être soigné et prendre du repos afin de se rétablir. Il termine sa *troisième Relation* et écrit :

[...] *Dieu m'a conduit, Monsieur, dans un port qui m'en fait attendre un autre ; j'y trouve plusieurs de nos frères hollandais, qui ont à coeur notre religion, et qui me témoignent beaucoup de charité. Je n'y ai pas plus tôt trouvé l'occasion de vous écrire que je m'en sers, pour vous réjouir par la pensée de ma délivrance. Aidez-moi, Monsieur, par vos prières, à la trouver ; priez Dieu, dont la bonté a accoutumé d'achever ce qu'elle a une fois commencé, qu'il avance et qu'il achève la bonne oeuvre qu'il a commencée en moi. Il n'aura pas plus tôt opéré celle de ma délivrance que je vous en donnerai la nouvelle. Je vais cependant travailler dans cette île à une affaire très importante, du sujet de laquelle dépend le calme de ma conscience. Vous saurez ce qu'elle est, lorsque je pourrai vous faire savoir comme Dieu m'a délivré*[73]*.*

* * * * *

M. Pellat n'a pas rejoint Etienne Serres et se trouve sans doute encore à Saint-Domingue. Il aurait pu profiter de la barque et voyager avec lui. Mais, il a peut-être pu trouver un embarquement car il a quitté Nippes, plus tôt, en y laissant son compagnon,

[71] Ile de Curaçao.
[72] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 118-122.
[73] M. LELIÈVRE, [*Troisième relation...*], *op.cit*., p. 122-124.

encore malade. Nous ne connaissons pas encore le sort réservé à Etienne de Lerpinière qui a pu rester au Port-de-Paix, ou se rendre en un autre lieu. Mais nous l'indiquerons par la suite. (Nous devons consulter et transcrire certains document le concernant...).

* * * * *

Dans une troisième partie, nous reprendrons la fin du récit d'Etienne Serres car il vient tout juste de débarquer dans un port de l'île de Curaçao. Nous donnerons les détails qu'il livre sur des coreligionnaires qui ont pu quitter l'île de La Martinique et gagner des pays du Refuge.

Nous ajouterons le témoignage de rescapés du naufrage parvenus à quitter les Antilles. Nous indiquerons par la suite, pour tous les religionnaires embarqués sur le *Notre-Dame de Bonne Espérance*, au fur et à mesure, des précisions relevées dans des récits, correspondances, études et différentes sources d'archives consultées et parfois des notes généalogiques.

Elisabeth ESCALLE

SOURCES

- Élie BENOÎT, *Histoire de l'Édit de Nantes*, troisième partie, XX^{e} livre, Delft, 1695.

- Othon CUVIER, *La persécution de l'Église de Metz décrite par le sieur Jean Olry*, deuxième édition, accompagnée de sources et de notes par Othon Cuvier, pasteur de cette Église, Paris, Librairie A. Franck, 1859.

- Élisabeth ESCALLE, *« Les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710 »* DEA d'Histoire moderne & contemporaine, (mémoire sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU), Institut d'Occident moderne, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 1991, 346 pages.

- Élisabeth ESCALLE, thèse (en cours de rédaction) de doctorat d'Histoire moderne & contemporaine, sous la direction du recteur Jean-Pierre POUSSOU, *« Histoire d'une migration : les religionnaires fugitifs du colloque de Montpellier, 1685-1710 »* (première partie : 116 pages rédigées, seconde partie : 2400 notices biographiques), 1998.

- Eugène et Émile HAAG, *La France Protestante*, tome VI, Paris,1856, Joël Cherbuliez, Libraire-Éditeur à Genève.

- *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la traversée du Vaisseau nommé l'Espérance, du port de trois cens tonneaux, commandé par le Capitaine Peysonnel, chargé de cent Protestans François hommes & femmes, & cent Forçats Papistes incapables de servir dans les Galères, qu'on transportoit aux Iles de l'Amérique*, Pierre Issanchon, chirurgien de Montauban, le 15 octobre 1687. Cette relation est reproduite et publiée par le pasteur Pierre Jurieu, dans sa *IV^{e} Lettre pastorale, seconde année, Rotterdam, Abraham Acher Marchand Libraire prés la Bourse, 1688.*

- Pierre JURIEU, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, seconde année, à Rotterdam, chez Abraham Acher Marchand Libraire prés la Bourse, 1688, avec privilege de nosseigneurs les Etats*.

- *Un déporté pour la foi : quatre lettres du sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-Mortes et déporté aux Antilles après la Révocation de l'Edit de Nantes,* contenant quatre relations véritables *du sieur Serres de Montpellier touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa Prison en France pour fait de Religion ; Dans son Voyage de l'Amérique en qualité de Prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vrai du triste naufrage que fit le Vaisseau où il étoit ; Sa captivité tandis qu'il a été dans l'Amérique; et sa délivrance, lors qu'il en est sorti. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans Hal-Steeg ou rue des Cordonniers, 1688* (première édition).

Cet ouvrage publié par le pasteur Matthieu LELIÈVRE en 1881, est une réédition de celle de 1688, Paris, Librairie évangélique, 1881,

Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme Français, sous la cote BPF 8°10697.

- *Première relation du temps de la cruauté et de la durée de la prison du sieur Serres en France,* [Les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes], p. 1-38.

- *Deuxième relation du sieur Serres contenant son voyage dans l'Amérique, avec les circonstances au vrai de ce qui s'est passé dans le naufrage du vaisseau qui l'y devait porter,* [*La traversée et le naufrage*], p. 39-92.

- *Troisième relation du sieur Serres contenant sa captivité dans l'Amérique,* [La Martinique et Saint-Domingue], p. 93-124.

- Quatrième relation du sieur Serres sur le sujet de sa délivrance, [L'évasion et le retour en Europe], p. 125-151.

ILLUSTRATIONS

Les illustrations reproduites dans cet article dressées par Monsieur Bellin, ingénieur de la Marine, garde du dépôt royal des plans et des cartes sont extraites de l'ouvrage L'*Histoire générale des voyages*, d'Antoine François Prévost d'Exiles, Paris, M.DCC.XLVI., Didot libraire, à la Bible d'Or, quai des Augustins.

Elles ont été reproduites en 1993, avec l'aimable autorisation de M. Pierre Guillaume, propriétaire des volumes constituant l'ensemble de cet ouvrage, dans le livre publié par Elisabeth Escalle et Mariel Gouyon-Guillaume, *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques 1770-1850 - contribution à l'étude de la société créole*, [préface cosignée par M. Emmanuel Le Roy Ladurie, et Mme Florence de Lussy], Paris, 1993.

- Carte de l'Isle de La Martinique.
- Carte de l'Isle de Saint-Domingue.

L'ASSASSINAT PAR LES CADETS DE LA CROIX DE NOS ANCÊTRES CLAUDE ET ANDRÉ GINANE DE SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS LE 4 MAI 1705

En mai 1705, la guerre des Cévennes se termine. Les camisards se soumettent ou se dispersent. La situation est en voie d'apaisement mais la sécurité reste encore bien incertaine. Les Cadets de la Croix, des milices catholiques, s'en prennent aux nouveaux convertis qu'ils pillent et qu'ils tuent.

Louvreleuil dans son livre *Le Fanatisme Renouvelé* de 1708 et Hubert Bosc dans *La Guerre des Cévennes* de 1990 relatent l'assassinat, en mai 1705, d'un paysan nouveau converti de Saint-Hilaire-de-Brethmas et de sa famille par un groupe de Cadets de la Croix pour des raisons purement crapuleuses. Ils ne donnent ni le nom des victimes, ni le lieu exact, ni la date précise des meurtres.

Nos recherches généalogiques permettent de combler ces lacunes. Les victimes sont nos ancêtres de Saint-Hilaire-de-Brethmas, Claude Ginane, sa femme, son fils d'un premier lit André Ginane, sa servante et son valet. Le crime a eu lieu au hameau de Ginane, dans la soirée du 4 mai 1705, après la tombée de la nuit, vers onze heures.

Voici le récit de cet assassinat que nous avons reconstitué d'après *La Guerre des Cévennes*, d'après Louvreleuil et nos propres recherches généalogiques.

1. Le complot des Cadets de la Croix (début mai 1705)

Les Cadets de la Croix, ou camisards blancs, malgré l'arrêt relatif des hostilités, continuaient leurs brigandages. Louvreleuil a rapporté dans les dernières pages de son *Fanatisme Renouvelé*, l'affaire du sieur Jean Vispron, habitant d'Alès, ancien catholique [*c'est-à-dire un catholique d'avant la révocation de l'édit de Nantes en 1685*].

Celui-ci connaissait, dans un hameau de la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas, un nouveau converti [*c'est-à-dire catholique depuis 1685 seulement*] qui avait la réputation d'être riche et qui était collecteur de la taille. Il alla trouver une dizaine de ses camarades et leur proposa de se rendre chez ce nouveau converti avec leurs armes, de massacrer ce malheureux et de se partager ses biens.

La collecte de la taille était une source d'ennuis. Elle était mise chaque année à la charge d'une des personnes de la paroisse qui disposaient d'une certaine aisance. Il fallait savoir lire, écrire et compter et, surtout, pouvoir répondre sur ses biens d'un éventuel défaut de perception. Ce n'est que plus tard, vers le milieu du XVIII^{e} siècle, que la collecte sera

assurée, moyennant finances, par des professionnels dits *fermiers*. En 1705, Claude Ginane avait été chargé de collecter la taille. Cela lui a valu de perdre la vie.

2. L'attaque du mas Ginane le soir du 4 mai 1705

S'étant mis d'accord pour exécuter ce crime, les Cadets de la Croix se rassemblèrent le soir du 4 mai 1705 et, durant la nuit, marchèrent dans la direction de la maison de ce collecteur. Ils frappèrent à sa porte et lui ordonnèrent d'ouvrir au nom du lieutenant-général de La Lande. Au nouveau converti qui, n'osant pas ouvrir, leur demandait ce qu'ils voulaient, ils répondirent qu'ils venaient voir s'il n'avait pas des armes et s'il ne cachait pas quelque rebelle réfugié.

Croyant avoir affaire à un détachement de la garnison ou de la milice bourgeoise d'Alès, il leur ouvrit. Les bandits entrèrent dans la basse-cour et firent descendre toutes les personnes qui se trouvaient dans l'habitation. Ils attachèrent Claude Ginane, le maître de la maison, sa femme, André Ginane son fils d'un premier lit, leur valet et leur servante puis ils montèrent dans les chambres, forcèrent les garde-robes, crevèrent les coffres et enlevèrent deux mille cinq cents livres.

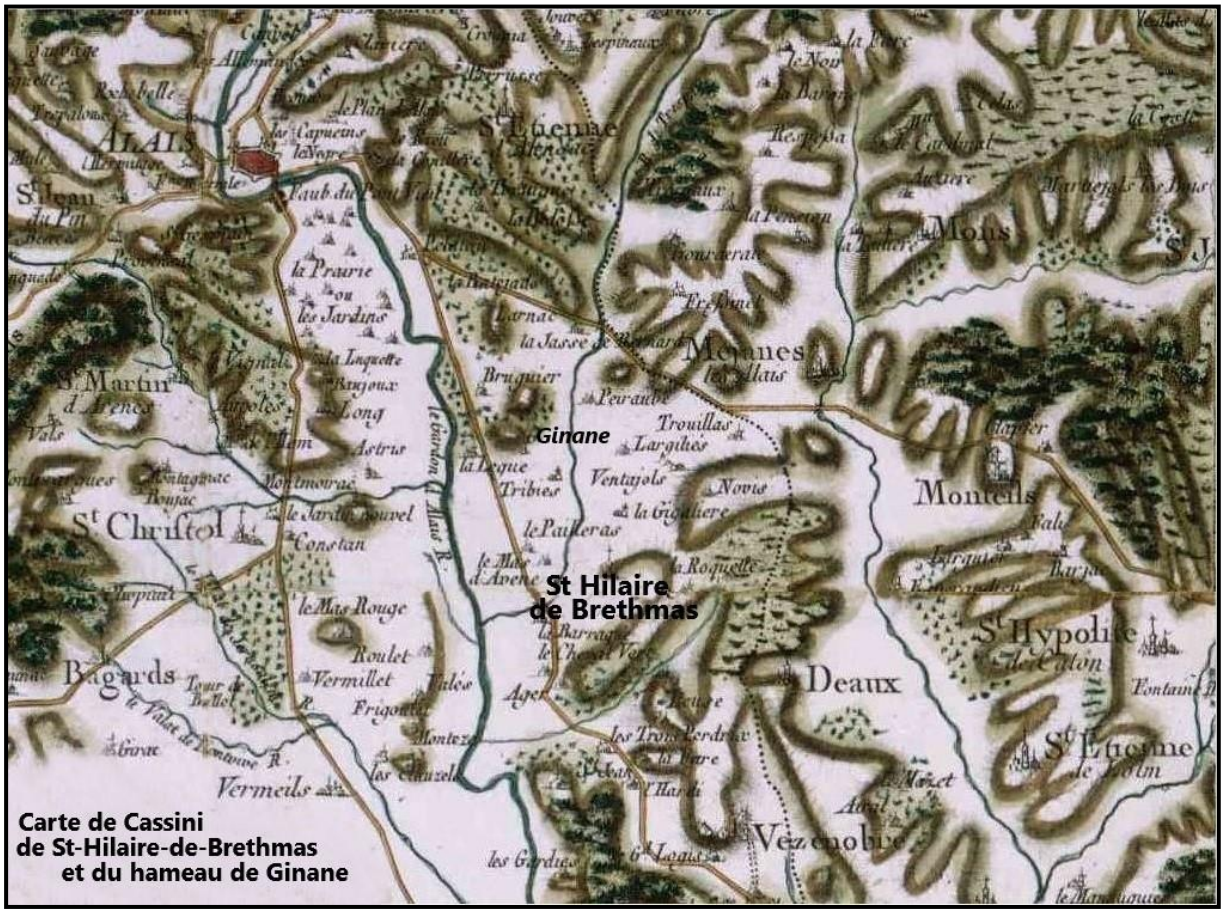

Ces 2500 livres représentaient une somme importante, deux fois la dot de la femme d'André Ginane. Elles équivalaient à environ 150 000 euros d'aujourd'hui. C'était beaucoup pour un paysan, même aisé, de ce temps-là. Il s'agissait vraisemblablement du produit de la

taille que Claude Ginane se préparait à remettre aux autorités royales. Les agresseurs devaient savoir qu'il détenait chez lui cette grosse somme d'argent et ils décidèrent de s'en emparer.

3. L'assassinat des témoins de l'agression le soir du 4 mai 1705

Lorsqu'ils eurent terminé leur pillage, ils résolurent d'assassiner tous les témoins de leur agression, tuant à coups de fusil le nouveau converti, sa femme et leur fils ainsi que la servante. Le valet, touché par les décharges, s'écroula sur le ventre et ne bougea plus. L'ayant cru mort, ils se retirèrent. Leur crime accompli, ils se partagèrent le butin et revinrent tranquillement chez eux.

Claude Ginane (°1645 +1705), sa femme et leur servante furent tués sur le coup. André Ginane (°1678 +1705), le fils de Claude, survécut deux jours et mourut de ses blessures le 6 mai 1705, à 11 heures du soir. Les actes de décès de Claude et d'André Ginane figurent dans le registre paroissial catholique de Saint-Hilaire-de-Brethmas :

L'an mil sept cent cinq et le cinquième jour de mai [5 mai 1705], Claude Ginane, âgé de 65 ans environ, est décédé le quatrième dudit mois à 11 heures du soir [...].

*L'an mil sept cent cinq et le septième jour du mois de mai [*7 mai 1705*], André Ginane du lieu de Ginane, paroisse de Saint-Hilaire, âgé de vingt sept ans, est décédé le sixième dudit mois à onze heures du soir, ayant été assassiné avec Claude Ginane, son père. Il est mort de sa blessure. Nous présents,* [il] *a esté enterré dans le cimetière de cette paroisse. Présents sieurs Jean Pradel ménager et François Pupil tisserand de cadis, habitants deSaint-Hilaire.* [Ont] *signé avec moi, Depériès vicaire perpétuel.*

4. Le valet survivant raconte le crime aux autorités le 5 mai 1705

D'après Louvreleuil et Hubert Bosc, le valet, dès le départ des assassins et malgré ses blessures, trouva la force de se traîner jusqu'à Alès pour faire panser ses plaies et raconta toutes les circonstances de ce massacre.

Plus vraisemblablement, le valet se traîna jusqu'à une maison voisine où il fut soigné. Il fut ensuite conduit à Alès où il put raconter le crime dont il avait été témoin et victime. Il donna les noms et le signalement des agresseurs. C'étaient des personnes dont il savait le nom et, peut-être, des gens que son maître et lui voyaient fréquemment.

On porta aussitôt secours aux victimes. André Ginane était agonisant. Il avait vingt-sept ans. Il était marié, depuis 1699, à Jeanne Chabaud. Ils avaient trois enfants de cinq, trois et deux ans, dont Guillaume Ginane, notre ancêtre, né en 1700. Ils habitaient tous la maison de Claude Ginane, le père d'André. Pour une raison que nous ignorons, Jeanne et ses trois enfants ne s'y trouvaient pas ce jour-là. S'ils y avaient été, ils auraient été assassinés, eux aussi, comme les autres. C'est un miracle qu'ils aient échappé à la mort !

Il fallait de toute urgence recueillir les dernières volontés d'André Ginane. On alla immédiatement chercher Jacques Constant, un notaire royal d'Alais. Le 5 mai 1705, cinq à six heures après l'agression, André Ginane, qui était toujours vivant et *en ses bons sens, mémoire*

et entendements, fit son testament nuncupatif (AD Gard - 2E 5/191) sur le lieu même où l'assassinat avait été commis. Il mourut le lendemain, 6 mai 1705, à 11 heures du soir.

L'an 1705 et le cinquième jour du mois de mai avant midi [5 mai 1705] *du règne du très chrétien et souverain prince Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, par devant nous, notaire royal et témoins bas-nommés a été en personne André Ginane, ménager, fils de feu Claude du lieu de Ginane, paroisse de Saint-Hilaire, lequel se trouvant blessé depuis 5 à 6 heures, étant néanmoins en ses bons sens, mémoire et entendements et considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni rien de plus incertain que l'heure* [….] *Constitue comme héritière Jeanne Chabaude, sa femme bien aimée* […].

Fait et récité dans un membre de la maison dudit testateur appelée grange où il a été blessé [….].

5. L'arrestation de Vispron, le chef des assassins (mi-mai 1705)

On avertit le marquis de La Lande qui vint interroger le valet et fit aussitôt fermer les portes de la ville d'Alais. Il prit toutes les mesures pour faire arrêter les meurtriers. Le rescapé donna les noms et le signalement des agresseurs.

Toutefois, malgré toutes les recherches auxquelles se joignirent les nouveaux convertis de la région, on ne réussit qu'à en trouver deux, Vispron lui-même et un jeune homme de dix-sept ans qui avait participé au crime. Les neuf autres échappèrent à toutes les poursuites. Le prévôt du diocèse d'Alès conduisit les deux prisonniers à Nîmes pour y être jugés.

6. Le procès des assassins (mi-mai 1705)

Leur procès provoqua une sérieuse effervescence. En effet, les protestants insistèrent pour qu'ils fussent condamnés aux peines les plus sévères, et les catholiques firent tous leurs efforts pour les sauver.

Les inculpés espéraient qu'on leur ferait grâce en raison de leur collaboration dans la lutte contre les camisards lorsqu'elle faisait rage dans les Cévennes. Les catholiques réussirent à faire signer aux consuls d'Alès, des certificats en leur faveur.

Les assassins bénéficièrent de nombreuses complicités, puisque neuf d'entre eux ne furent pas retrouvés et échappèrent à toutes les poursuites. On ne sait pas, non plus, si l'argent volé fut retrouvé.

Mais le roi voulait affirmer son autorité après cette longue période de troubles. Les juges du présidial ne se laissèrent influencer par personne et rendirent un jugement équitable *pour montrer qu'ils rendaient également justice aux deux partis, et qu'ils ne distinguaient point les catholiques criminels des protestants coupables*.

Ils condamnèrent Vispron à être roué vif sur la place du marché d'Alès et son jeune complice aux galères perpétuelles.

7. Vispron, le chef des assassins, roué vif le 24 mai 1705 à Alès

Vispron, conduit au supplice avec une escorte de cent cinquante soldats suisses, fut exécuté le 24 mai 1705. Les prêtres, accompagnés de la confrérie des Pénitents, allèrent prendre son corps sur l'échafaud et l'ensevelirent avec les cérémonies religieuses habituelles.

8. Des conséquences de l'assassinat des Ginane

L'évènement de cet assassinat, dit Louvreleuil, *avait épouvanté les ménagers huguenots de la campagne qui étoient accommodés [*comprendre *qui s'étaient ralliés]. Mais cette exécution [*Vispron*] les rassura autant qu'elle étonna les Cadets de la Croix qui ne songèrent plus à faire aucune insulte aux nouveaux convertis, non pas même aux camisards noirs.*

L'exécution de Vispron fit comprendre aux Cadets de La Croix qu'ils ne jouiraient plus de l'impunité dans leurs attaques contre les nouveaux convertis. C'est ainsi que l'odieux assassinat de nos ancêtres Ginane contribua à ramener la paix dans notre région ! Comme quoi, à quelque chose malheur est toujours bon !

Jean-Claude et Monique LACROIX

Sources

- BOSC Hubert, *La guerre des Cévennes*, (édition 1990), tome V, p. 225-226.

- LOUVRELEUIL, *Le Fanatisme renouvelé,* (édition 1868), tome IV, p.67-68.

- Archives municipales de Saint-Hilaire-de-Brethmas - registre paroissial catholique.

- Archives départementales du Gard – acte notarial réf. 2 E 5/191.

FAMILLE BONFILS

DE LA ROCHELLE, GÉMOZAC ET JONZAC EN SAINTONGE

Isaac Bonfils, demeurant à Gémozac, mort avant 1756, épouse Anne Françoise Lavocat, dont :

Isaac Bonfils, demeurant à Jonzac en 1756, qui suit,

Alexis Bonfils, demeurant à Gémozac, tondeur de draps à Jonzac (1765-1789), qui suit,

Isaac Bonfils, demeurant à Jonzac (1756), épouse à l'église réformée de Jonzac le 4 juillet 1756, Anne Berton °1700, morte à Jonzac, veuve, à l'âge de 86 ans, le 11 décembre 1786 (permis d'inhumer accordé à Jeanne Berton sa nièce à la mode de Bretagne, demeurant à Jonzac, par le juge du comté de Jonzac, le 11 décembre 1786, fille de Jacques Berton, demeurant à Jonzac (1756), et de Suzanne Bernart.

Alexis Bonfils, demeurant à Gémozac (1763), tondeur de draps à Jonzac (1765-1789), épouse à l'église réformée de Jonzac le 9 mai 1763, Françoise Richou °Jonzac, morte en 1763/1764, fille de feu Etienne Richou, demeurant à Jonzac, et de Françoise Mouclet ; remarié (cx Me Magniac, notaire, le 8 février 1764) à l'église église réformée de Jonzac le 11 mars 1764, avec Marie Bilioque, fille de Jacques Bilioque, instructeur de jeunesse à Jonzac, et de Jeanne Glemet [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de Saintes, le 13 décembre 1789], dont neuf enfants :

1. Pierre Alexis Bonfils °Jonzac 22 mars 1765, b église réformée de Jonzac 31 mars 1765, parrain : Pierre Beau, marraine : Suzanne Glemet, tous deux de Jonzac cité en 1789.

2. Jeanne Marie Bonfils °Jonzac 10 juillet 1766, b église réformée de Jonzac 17 juillet 1766, parrain : Jacques Bilioque, son grand-père, marraine : Jeanne Glemet, sa grand-mère, citée en 1789.

3. Jean Bonfils °Jonzac 29 juillet 1767, b église réformée de Jonzac 16 août 1767, parrain : Jean Lavocat, marraine : Marie Boisvaud, de Saint-Ciers de Cosnac, cité en 1789.

4. Jacques Bonfils °Jonzac 29 novembre 1768, b église réformée de Jonzac 4 décembre 1768, parrain : Jacques Richou, marraine : Catherine Gorry, mort en bas âge.

5. Marie Bonfils °Jonzac 8 février 1771, b église réformée de Jonzac 9 février 1771, parrain : Jean Bouyer, marraine : Marie Debarde, tous de Jonzac, citée en 1789.

6. François Bonfils °Jonzac 16 février 1772, b église réformée de Jonzac 15 mars 1772, parrain : François Servant, marraine : Marie Jaroffroy, tous de Jonzac, cité en 1789.

7. René Bonfils °Jonzac, b église réformée de Jonzac 3 octobre 1773, parrain : René Gireaud, marraine : Antoinette Dumas de Jonzac, mort à Jonzac RPR à l'âge de 30 mois, le 15 mars 1776 (permis d'inhumer accordé à Suzanne Glemet, sa grand-tante par le juge du comté de Jonzac, le 15 mars 1776).

8. Louis Bonfils °Jonzac 15 octobre 1776, b église réformée de Jonzac 27 octobre 1776, parrain : Louis Lafon, marraine : Marie Maganc, tous de Jonzac, mort en bas âge.

9. Marie Ester Bonfils °Jonzac 29 août 1778, b église réformée de Jonzac 29 août 1778, parrain : Joseph Augustin Bourilhon, marraine : Marie Giraud, les deux de Jonzac, morte à Jonzac RPR à l'âge d'un an, le 9 septembre 1779 (permis d'inhumer accordé à Suzanne Glemet fille majeure, sa grand-tante, par le juge du comté de Jonzac, le 9 septembre 1779).

* * * * * * *

Pierre Bonfils, marchand, épouse à l'église réformée, Marie Chaillé, morte avant 1697, dont :

1. Pierre Bonfils, mort après novembre 1697.

2. Elie Bonfils, marchand à Vaux-sur-mer, mort après novembre 1697, qui suit,

3. Jean Bonfils, marchand à La Rochelle, mort en 1725, qui suit,

4. Esther Bonfils, épouse avant 1714, Noël Germé, fils de Noël Germé, échevin d'Orléans, et d'Anne Jarron.

5. Judith Bonfils.

Elie Bonfils, marchand à Vaux-sur-mer, mort après novembre 1697, épouse à l'église réformée, Esther Rousseau, dont :

1. Elie Bonfils, marchand qui suit,

2. Pierre Bonfils, négociant à La Rochelle, °Vaux-sur-mer, b 18 mars 1686, mort avant 1722, qui suit,

Elie Bonfils, marchand[1], épouse à l'église réformée, Marguerite Bonfils, dont :

1. Marguerite Judith Bonfils, épouse en 1712, Théodore Massieu, négociant à La Barbade.

Pierre Bonfils, négociant[2], banquier et armateur à La Rochelle, °Vaux-sur-mer, b 18 mars 1686, mort en 1721, épouse avant 1715, Suzanne Trésahar, morte après 1741, fille de M. Trésahar, "marchand anglais" à La Rochelle. La famille possède une propriété à Rompsay (1736), dont :

Après la mort du jeune père de famille en 1721, il a 35 ans, on voit que les enfants sont élevés catholiques et épouseront des catholiques, sauf le fils, Pierre Trésahar qui, catholique, épouse une protestante. Leur tuteur a été manifestement catholique, probablement un membre de la famille Delacroix.

1. Charles 'Théodore' Bonfils, négociant à Saint-Domingue, °La Rochelle, cité en 1741.

2. Louis Bonfils ° La Rochelle 7 octobre 1715, b (Saint-Jean du Pérot) 10 octobre 1715, "fils naturel".

3. Pierre Trésahar Bonfils, écuyer, seigneur du Parc-Soubise (à Mouchamps, bien acquis en 1771), et de la châtellenie de Saint-Hilaire-le-Vouhis (1780), négociant à La Rochelle (1734-1768), fournisseur général des grandes gabelles de France, conseiller secrétaire du roi Maison et couronne de France et de ses finances (reçu en 1768 - charge supprimée en 1790), °La Rochelle, b (Saint-Jean du Pérot) 5 décembre 1716, mort après 1790, qui suit,

4. Marie-Suzanne Bonfils °La Rochelle, b (Saint-Jean du Pérot) 17 mai 1720,morte à La Rochelle (Saint-Jean du Pérot) à l'âge de 26 ans, le 4 juillet 1746, épouse à La Rochelle (Saint-Jean du Pérot) le 27 juin 1741, Jean-Baptiste Butler, officier en France, puis colon à Saint-Domingue, et officier des milices coloniales, demeurant à La Rochelle (Saint-Barthélemy, 1741), °quartier du Bois de Lance, paroisse Sainte-

[1] B 357 - La Rochelle - juridiction consulaire 1726 : *Élie Bonfils, marchand et associé de feu Jean Bonfils et de Pierre Bonfils, détenu prisonnier es prisons royales de Saintes, contre Simon et veuve Estienne.*

[2] (B 350- La Rochelle - juridiction consulaire 1722 - *Théodore Delacroix, à Saint-Martin-de-Ré, contre Suzanne Traizard, veuve de Pierre Bonfils*).

Anne à Saint-Domingue 9 décembre 1707, mort à Saint-Domingue le 19 octobre 1755, fils de feu Richard Jean Butler, "gentilhomme irlandais", négociant, banquier, et armateur à La Rochelle, et de Marie Rosalie Soulfour (signatures au bas de l'acte de mariage : Théodore Bonfils, Esther Bonfils, Suzanne Trezahar veuve Bonfils, Trésahar Bonfils, Théodore de Lacroix, Elisabeth Bodain Butler, J. G. Delacroix, Daniel Garesché, Henriette Delacroix-Garesché, D. Rocaute, Isaac Garesché, Pat Bodkin).

5. Henriette 'Esther' Bonfils °La Rochelle 10 février 1722, posthume, b (Saint-Jean du Pérot) 12 février 1722, épouse à La Rochelle (Saint-Jean du Pérot), le 12 octobre 1750 (Saint-Jean du Pérot), (cx La Rochelle le 10 octobre 1750[3], Nicolas Jean Dagieu de Brissan, chevalier colonel d'infanterie, lieutenant du roi de la ville de La Rochelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à La Rochelle (Saint-Jean du Pérot), le 10 février 1754, fils de Jean-Jacques Dagieu, inspecteur général des milices de l'Ile de Ré, et de Catherine Régnier ; demeurant à Paris (Saint-Sulpice, 1758), remariée à Dompierre-sur-mer, le 13 septembre 1758 avec Charles Claude de Ruis-Embito, chevalier, sieur de la Chesnardière, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la Marine au port et département de Rochefort (1757), à Brest (1770), conseiller d'Etat (1775), °1705, mort à Brest à l'âge 71 ans, le 29 mai 1776, fils de Charles de Ruis et d'Anne-Marie de Barilli ; veuf de Marie Angélique Guibert.

Pierre Trésahar Bonfils, négociant à La Rochelle (1734-1768), seigneur du Parc-Soubise (à Mouchamps ; bien acquis en 1771), et de la châtellenie de Saint-Hilaire-le-Vouhis (1780). Député du commerce de France (1767), fournisseur général des grandes gabelles de France, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances (reçu en 1768 - charge supprimée en 1790), °La Rochelle, b 5 décembre 1716, mort après 1790, épouse à Palaiseau (mariage catholique de complaisance), le 4 août 1753, Anne Girardot de Chancourt °Paris 13 février 1728, b (Saint-Nicolas-du-Chardonnet) 14 février 1728, fille de Paul Girardot, sieur de Chancourt, marchand de bois pour l'approvisionnement de Paris, demeurant quai de la Tournelle, et de Marguerite Marie Foissin.

Chargé par le duc de Choiseul de l'apurement des dettes de la Marine royale, il fait construire le grand château du Parc-Soubise. Il rase l'ancien château et fait construire celui-ci dans le style de l'époque. C'est un grand corps de logis à la façade régulière dont seul le porche d'entrée atténue la sévérité des lignes, avec ses colonnes surmontées d'un blason.

En 1784, Pierre Bonfils, vend la propriété au comte Charles Augustin de Chabot. Le château du Parc-Soubise à Mouchamps sera incendié en 1793.

Dont, un fils catholique et une fille protestante :

1. Pierre Paul Bonfils, conseiller à la cour des aides de Paris (3e chambre), reçu le 9 mars 1785, demeurant place des Victoires (1789), mort à Paris en 1812 (inventaire[4] après décès, 2 rue de la Michodière), le 25 février 1812, qui suit,

[3] AD Charente-Maritime [3E/ 1955]

[4] AN : Minutes et répertoires du notaire Me Augustin Roard, 23 septembre 1805-25 décembre 1823 (étudeXX-http://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-FRAN/type/fa/id/FRAN_IR_041638/dbid/C46927226#sthash.ngL7Pejd.dpuf

2. Henriette Pauline Bonfils, morte à Paris, le 25 juillet 1775, inhumée dans le chantier d'Appoigny, au port au Plâtre,[5] épouse (dispenses de consanguinité du 2e au 3e degré), (cx, Paris, le 25 novembre 1773) son cousin Jean Abraham André Poupart, écuyer, baron de Neuflize (titré en 1810), manufacturier privilégié à Sedan, maire de Sedan, °Sedan 18 juillet 1752, mort à Sedan, le 29 mai 1814, fils de Jean Abraham Poupart, écuyer, manufacturier privilégié à Sedan, et de Marguerite Girardot ; remarié à Paris, à la chapelle de l'ambassade de Hollande, le 24 juillet 1781, (cx Me Armet notaire à Paris)[6] avec Adélaïde Dumoustier de Vastre °Saint-Quentin 12 août 1765, morte à Paris, le 26 janvier 1843, fille de Pierre Dumoustier de Vastre, écuyer, négociant à Saint-Quentin, et de Damaris Elisabeth Cottin.

Avant la Révolution, il fait son apprentissage de la direction de la manufacture, sous la houlette de son père. En 1789, à la suite de la convocation des Etats généraux du royaume, il participe à l'assemblée de la noblesse pour l'élection de leur représentant.

Les premières mesures politiques en province sont l'organisation des municipalités et de la garde nationale. Il refuse d'être membre de la municipalité. Il sera quelques années plus tard guillotiné pour ses prises de position trop critiques vis-à-vis du pouvoir parisien et trop proches de La Fayette).

Durant les premières mois de la Révolution, il est nommé chef de l'un des cinq bataillons de la garde nationale de Sedan et commandant honoraire de celle du village de Neuflize. A la suite du 4 août, il est contraint de remettre au comité révolutionnaire de Sedan ses lettres de noblesse ainsi que les lettres accordant à sa famille les privilèges de manufacturier royal. Sa demeure sedanaise est régulièrement désignée pour servir de résidence aux représentants du pouvoir parisien et aux cadres supérieurs de l'armée. Il évite de trop se commettre avec le général La Fayette qu'il trouve imprudent. Il accueille les commissaires un temps emprisonnés par la municipalité de Sedan, et est témoin de l'assassinat du chevalier Vissec de Latude mais ne peut rien faire. Il accueille le nouveau général en chef Dumouriez et des membres de son état-major.

La Terreur s'installe en France. Il assiste, le 7 juillet 1793, à une séance houleuse à la Société Montagnarde de Sedan aux cotés des modérés, opposés aux chefs des sans-culottes, Vassant et Mogue, venu en renfort du comité de salut public de Mézières. Il tente, en se rendant à Paris, de faire libérer sa soeur Adelaïde et son gendre, emprisonnés dans l'Aisne.

Son absence de Sedan lui évite sans doute d'être arrêté par les plus durs, dans le parti des Jacobins. A la fin de la Terreur, la réaction est très forte dans la ville contre les ex-partisans de Robespierre. Il est élu président de la municipalité (maire), sans l'avoir réellement souhaité, du 26 brumaire an 4 au 14 nivôse an 6. Il tente de redonner une nouvelle impulsion à sa manufacture, après des années peu favorables au développement de l'entreprise. Il se consacre d'autant plus à cette activité industrielle, après avoir abandonné son poste de maire. La remise en route du système de production, tel qu'il régnait dans la ville de Sedan et dans les campagnes environnantes avant 1789, s'opère sans encombre.

[5] AN Y 11592.
[6] AN ET/VII/451.

La période est marquée par l'alternance de périodes de paix et de guerre, la confiance en l'avenir manque quelquefois pour pousser la consommation et la matière première se raréfie certaines années. Mais l'activité industrielle reprend. Sous le Consulat, Poupart est de nouveau nommé maire et accueille le premier consul en visite dans la ville, accompagnée de son épouse Joséphine, et de Savary.

Pierre Paul Bonfils, conseiller à la cour des aides de Paris (3e chambre), reçu le 9 mars 1785, demeurant place des Victoires (1789-1806), mort à Paris en 1812 (inventaire[7] après décès, 2 rue de la Michodière), le 25 février 1812. Il épouse avant février 1799, Angélique Marie Madeleine Charlotte Sanlot, (divorcés le 13 mai 1806). Il achète en 1800, une propriété à Coupvray (Seine-et-Marne), dont :

1. Paul Edgard Bonfils °Paris 25 novembre 1799.

Jean Bonfils, marchand à La Rochelle, mort en 1725, épouse à La Rochelle le 18 novembre 1697, Marie Faneuil °La Rochelle 3 mai 1666, b temple de la Rochelle 6 mai 1666, fille de Benjamin Faneuil, marchand à La Rochelle, et de Marie Bernon, dont :

1. Pierre Bonfils, capitaine de navire à La Rochelle, °La Rochelle, qui suit,

2. Elie Bonfils, négociant à La Rochelle, membre du comité de l'église réformée de La Rochelle (à sa constitution en mars 1755), °La Rochelle 1701, mort en 1768, qui suit,

3. Benjamin Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 11 avril 1707.

4. Marie Sara Elisabeth Bonfils °La Rochelle, b (Saint-Sauveur) 7 août 1699, morte à La Rochelle en 1782, épouse (cx Me Soullard, notaire à La Rochelle, le 1er juillet 1736)[8], Joachim de Baussay, négociant à La Rochelle, (Saint-Nicolas), °Amsterdam (Provinces-Unies), mort avant 1766, fils d'Elie de Baussay, négociant à Amsterdam, consul du duc de Parme à Amsterdam, et d'Henriette MOREAU, dont :

    1. Pierre Joachim de Baussay, sieur des Brétignères, négociant à La Rochelle, rue de la Cloche (Saint-Jean) en 1789, membre de l'Académie des Sciences Arts et Belles-lettres de La Rochelle (1782), membre de la loge maçonnique "La Concorde" de La Rochelle, vice-président de la Chambre de commerce de La Rochelle, conseiller de préfecture de La Rochelle, membre du Conseil municipal de La Rochelle, °La Rochelle, b Saint-Nicolas 17 mars 1738, mort à La Rochelle, le 7 décembre 1813.

[7] AN : Minutes et répertoires du notaire Me Augustin Roard, 23 septembre 1805-25 décembre 1823 (étude XX-http://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-FRAN/type/fa/id/FRAN _ IR_041638/dbid/C46927226#sthash.ngL7Pejd.dpuf

[8] AD Charente-Maritime, 3E/1816.

5. Esther Pauline Bonfils °La Rochelle, épouse (au temple de La Rochelle le 5 mars 1768), François Benjamin Giraudeau, négociant, armateur à La Rochelle rue Porte Neuve (Saint-Barthélemy) en 1788, °La Rochelle, fils d'Élie Giraudeau, négociant à La Rochelle, armateur, syndic de la chambre de commerce de La Rochelle, et de Magdeleine Moisnet [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 2 août 1788].

Pierre Bonfils, capitaine de navire à La Rochelle, °La Rochelle, épouse avant 1730, Marie Josèphe LEGENDRE, dont :

1. Jean Bonfils, capitaine de navire à La Rochelle, °Angoulins ca 1730, mort sans postérité, qui suit,

Jean Bonfils, capitaine de navire à La Rochelle, °Angoulins ca1730, mort sans postérité, épouse[9] à La Rochelle (Saint-Barthélemy) le 24 avril 1759, Thérèse Gabrielle Le Gardeur °St-Pierre-des-Terriers-Rouges, côte et île de Saint-Domingue, pensionnaire chez les dames Ursulines, fille de Charles Le Gardeur, écuyer, seigneur de Lisle, officier des troupes détachées de la Marine, et d'Anne Catherine Leclerc.

Élie Bonfils , négociant à La Rochelle, membre du comité de l'église réformée de La Rochelle (à sa constitution en mars 1755), °La Rochelle 1701, mort en 1768, épouse avant 1736, Suzanne Garesché, °La Rochelle 1711, morte en 1786, fille de Daniel Garesché (du premier lit), sieur d'Abrecourt, marchand à La Rochelle, et d'Henriette de Lacroix, dont :

1. Jeanne Marie-Anne Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 13 septembre 1736.

2. Pierre Elie Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 11 juin 1743.

3. Elie Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 6 mai 1744.

4. Marie Elisabeth Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 6 décembre 1745, épouse (au temple de La Rochelle), le 28 mai 1767, Daniel Garesché, marchand à Marennes °Nieulle-sur-Seudre, fils de Jean Garesché, marchand à Nieulle-sur-Seudre, et de Marie Esther Paillet ; remariée le 13 juillet 1778 avec François Isaac Basset, marchand

[9] 24 avril 1759, mariage de Jean Bonfils, négociant, fils de Pierre, négociant, et de Marie Josèphe Legendre, natif d'Angoulins, avec Thérèse-Gabrielle Le Gardeur de L'Isle, 19 ans, fille de feu messire Charles Le Gardeur de L'Isle, écuyer, officier des troupes détachées de la Marine, et d'Anne Catherine Le Clerc, sa veuve, native de Saint-Pierre-des-Terriers-Rouges, Côte et île Saint-Domingue, pensionnaire chez les dames Ursulines. Témoins Maître Pierre Samuel Seignette, conseiller du roi au présidial de cette ville, cousin de l'époux, Pierre Legendre Belair, oncle de l'époux, Pierre Henri Seignette, avocat au présidial, Pierre Isaac Rasteau, négociant, cousins de l'époux, Marie Faneuil, parente des époux, Charles Le Gardeur de L'Isle, cadet de la Marine, frère de l'épouse.

à Pons, °Pons 8 octobre 1734, mort à Prailles (Deux-Sèvres) le 2 mai 1801, fils de Louis Basset, sieur de Charroux (à Chadenac), et de Marie Elisabeth Jacobine Noordingh de Witt.

5. Jean Daniel Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, mort sans postérité, qui suit,

6. Marie Suzanne Emilie Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 24 août 1747, morte à La Rochelle le 24 décembre 1770 (acte Me Frédureux-Dumas notaire à La Rochelle), épouse (cx Me Crassous, notaire à La Rochelle, le 31 octobre 1766) à l'église réformée de La Rochelle le 6 novembre 1766, Pierre Robert, négociant à La Rochelle, rue Chefdeville (Saint-Sauveur) en 1788, °Saint-Sauvant (Charente-Maritime), mort avant l'an 12, fils de Pierre Jean Robert, négociant à La Rochelle (établi à La Rochelle en 1747), et de Marie Jouneau ; veuf (épouse (cx Me Frédureux-Dumas, notaire à La Rochelle, le 15 septembre 1780), à l'église réformée de La Rochelle le 18 septembre 1780, Marie-Anne Françoise Legriel, morte à La Rochelle le 26 mars 1829, fille de Jacques Etienne Legriel, officier de milice à Saint-Marc (Saint-Domingue) en 1788, et de Magdeleine Raboteau [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 9 mai 1788].

7. Esther Pauline Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 12 février 1749, épouse (au temple de La Rochelle le 5 mars 1768) François Benjamin Giraudeau, négociant, armateur à La Rochelle rue Porte Neuve (Saint-Barthélemy) en 1788, °La Rochelle, fils d'Élie Giraudeau, négociant à La Rochelle, armateur, syndic de la chambre de commerce, et de Marie Lelarge [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 2 août 1788].

8. Elie Benjamin Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 20 novembre 1752, mort à La Rochelle le 13 avril 1753.

Jean Daniel Bonfils °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, mort sans postérité, épouse Marie Cornélie Sophie Luther °Saint-Martin-de-Ré 20 juillet 1784, b église réformée de La Rochelle 30 avril 1784, fille de Hope Luther, écuyer, capitaine d'infanterie au service du roi de la Grande-Bretagne, demeurant à La Rochelle (1788), et de Marie Jeanne Admyrault.

* * * * *

Nous remercions les lecteurs qui pourraient apporter des compléments à cette généalogie en les transmettant à l'adresse suivante : La Cournolière 79320 Moncoutant. (e-mail denis.vatinel@alicesdsl.fr).

Denis VATINEL

JACQUES DE BARJAC DE ROCHEGUDE, LIBÉRATEUR DES GALÉRIENS

Nous informons nos lecteurs de la parution de l'ouvrage écrit par M. Claude Jean Girard, intitulé : *Jacques de Barjac, marquis de Rochegude, libérateur des galériens.*

Ce roman historique retrace l'existence d'un homme "de bonne volonté" qui a consacré sa vie à aider ses coreligionnaires persécutés, oeuvrant sans répit pour l'avènement de la liberté de conscience.

Cet ouvrage de 413 pages, illustré de photographies et d'estampes en noir et blanc, est dédicacé à deux pasteurs, dont l'un a été nommé Juste parmi les Justes : Edouard Theiss, et l'autre, méconnu, François Grellet. Son prix de vente est de 20 €, hors frais d'envoi en France métropolitaine (coût total avec envoi postal : 25 €). Il convient de le commander à l'auteur, à l'adresse suivante : claude-jean.girard@neuf.fr

M. Claude Jean Girard tiendra, par ailleurs, une conférence (avec projection d'images) le 8 août 2018, date commémorant le tricentenaire du décès de cet illustre personnage, à 18 heures dans l'église du charmant village gardois de Rochegude. Cette manifestation aura lieu sous l'égide de la municipalité de Rochegude et de l'Association Histoire en Cèze-Cévennes.

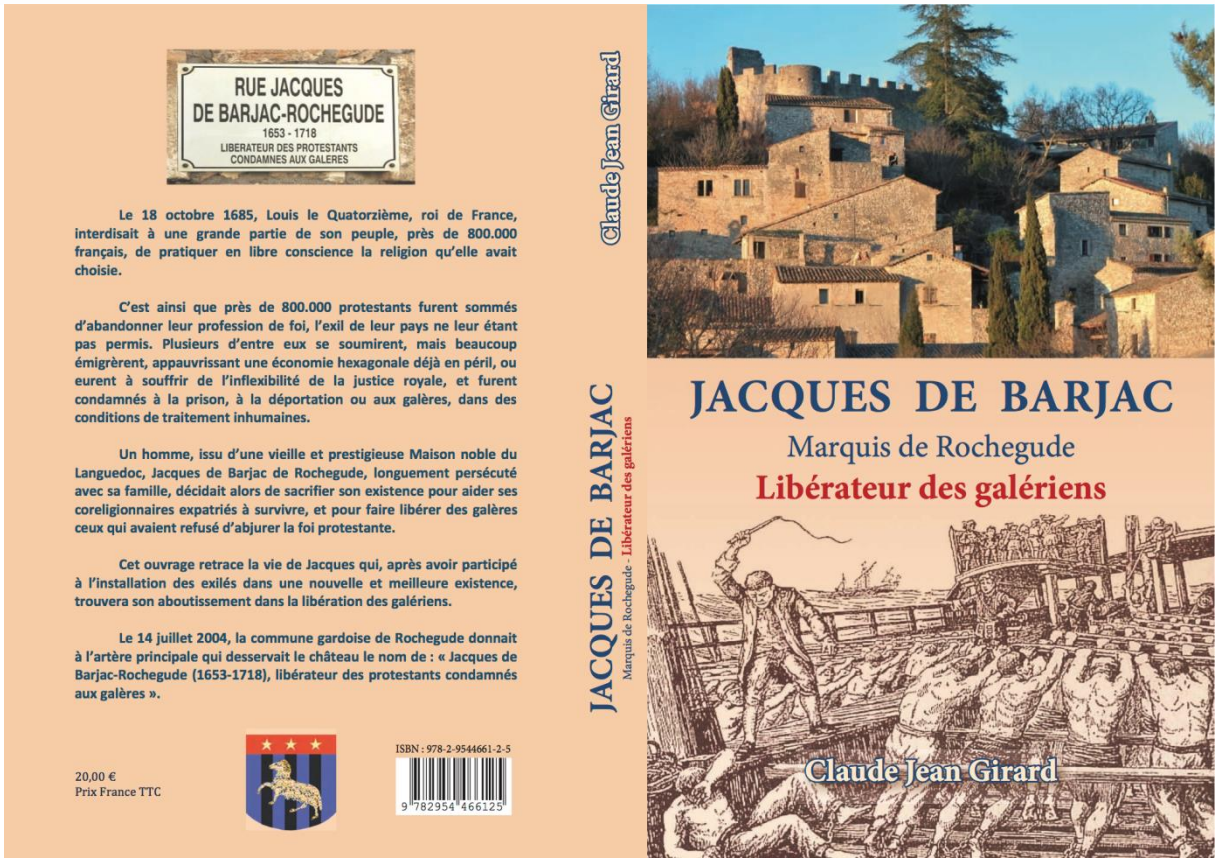

Q U E S T I O N S

18.01 - **Jacques PERDRIAU**

Je recherche l'acte et/ou le contrat de mariage de Jacques Perdriau, sans doute né à Tours, avec Jeanne Bozon (ou Bonzon), en avril (?) 1561 ou 1562. Cet acte n'a pas été trouvé en Touraine.

I. ARDOUIN

18.02 - **Famille DUMAS**

Je cherche tout renseignement sur la famille Dumas (alliée aux Faure), originaire de Revel et des environs.

D. FAURE

AVIS A NOS LECTEURS

Vous pouvez désormais régler votre abonnement aux Cahiers du Centre de généalogie protestante par carte bancaire en ligne sur le site de la SHPF [www.shpf.fr], en cliquant sur l'onglet généalogie. C'est plus pratique et facile !

Sinon, vous adressez à la SHPF, 54 rue des Saints Pères 75007 Paris, un chèque bancaire libellé à l'ordre de la *SHPF*.

Montant de l'abonnement 2018 pour la version papier :

- **PARTICULIERS : Tarif : FRANCE 35 €**
  ETRANGER 40 €

- **INSTITUTIONS : Tarif : FRANCE et ETRANGER 50 €**

La version électronique pour les particuliers et les institutions est désormais disponible au tarif de 20 €. Le cahier vous sera envoyé par email, dès sa parution.